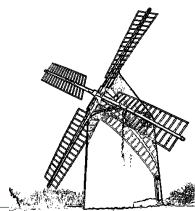


# La Pistarel



Bulletin municipal

Montbrun-Lauragais



Numéro spécial 2008

## éditorial ..... 3

## Montbrun et les Montbrunois

- Les arbres, patrimoine de Montbrun ..... 4 à 8
- Un centenaire de Montbrun ..... 9
- Le blason de Montbrun ..... 10
- Un champion de France à Montbrun ..... 11
- Les cartes ..... 12 à 17

## vie communale

- Faits marquant ..... 18/20
- Commission environnement, patrimoine ..... 20/21
- Commission cohésion sociale ..... 21/23
- Le moulin à vent ..... 24/25
- Le marché de producteurs ..... 26

## vie associative

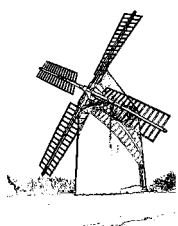
- Foyer Rural ..... 27/28
- Bibliothèque municipale ..... 29
- Gymnastique volontaire ..... 30
- L'ASIP ..... 30/31
- Tennis Club du Moulin ..... 32/33
- Autour de l'école ..... 33/34

## vie intercommunale

- Sicoval : Le projet de métro ligne B ..... 35
- Sicoval : Instruction du droit du sol ..... 35
- Sicoval : Séminaire du Sicoval ..... 36
- Sicoval : CISPD ..... 36
- Sicoval : Déchets ménagers ..... 37 à 40

## infos pratiques

- L'école ..... 41 à 43
- Réglementation et sécurité ..... 43 à 47
- Informations spéciales personnes âgées ..... 48/49
- TAD 202 ..... 49 à 51
- Divers ..... 52
- État civil 2008 ..... 53
- Libre expression ..... 54
- Services et artisans de la commune ..... 55



# Quelle fin d'année !

**L**e système bancaire des Etats-Unis s'effondre, les gouvernements mobilisent des milliards d'euros pour maintenir les banques et les entreprises à flot, les prix du fuel et des matières premières agricoles jouent au yoyo,... Bien malin qui peut dire aujourd'hui de quoi sera faite l'année 2009 !

Ce qui est sûr, c'est que la crise n'est pas passée, elle est devant nous. Ce qui était au départ une crise bancaire est devenu une grave crise économique, qui aura des conséquences sur le pouvoir d'achat, l'emploi,... Quelles sont les solutions ? Certainement pas dans les recettes toutes faites qui ont prouvé leur inefficacité : les cadeaux fiscaux aux plus riches, les slogans vides de sens ("travailler plus pour gagner plus"), la casse du service public, la concurrence dérégulée,...

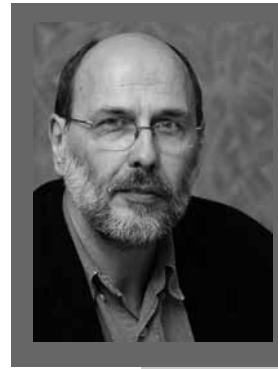
Au contraire, plus que jamais, l'État doit jouer son rôle et se donner les moyens d'assurer ses missions. Malheureusement, pour réduire son budget et surtout son déficit, il transfère ses missions aux échelons locaux, tout en les accusant d'être inutiles et de dépenser trop (et même d'être les principaux responsables du déficit !). Les exemples qui nous touchent de près abondent. Ainsi, la réduction des effectifs des DDE ne leur permet plus d'assurer correctement l'instruction des permis de construire, ce qu'ils faisaient jusqu'à présent pour le compte des communes ; ce sera dorénavant le Sicoval qui le fera, ce qui implique l'embauche de sept à dix personnes. Autre exemple : pour réaliser la liaison TGV Paris-Toulouse, l'Etat demande pour la première fois aux collectivités locales de financer autant que lui : facture pour le Sicoval : 36 millions d'euros !

Encore un exemple concernant notre école publique, l'aide personnalisée aux élèves en difficulté : à priori intéressante, elle nous oblige sans concertation à de nouvelles dépenses, et elle aboutira en fait à terme à la suppression du très efficace RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), avec dès la rentrée prochaine la suppression annoncée de 3 000 postes d'enseignants spécialisés.

C'est dans ce contexte peu réjouissant que nous abordons l'année 2009. Mais cela ne nous fait pas perdre notre enthousiasme. Vous avez élu en mars dernier une équipe élargie à 15 conseillers, composée pour moitié de conseillers aguerris par un premier mandat, pour moitié de nouveaux apportant leurs compétences. C'est cette richesse qui apparaît dans la diversité des articles que nous vous proposons dans cette huitième édition de "Lo Pistarel" de fin d'année. De l'histoire de Montbrun à la vie des associations, en passant par les faits marquants, les commissions municipales, le marché, le moulin, des informations pratiques, des coups de gueule,... c'est tout simplement un reflet de la vie des Montbrunois que nous vous proposons, en espérant que vous aurez autant de plaisir et d'intérêt à le lire que nous en avons eu à l'écrire.

Et puisque ce numéro arrivera chez vous fin décembre, je vous souhaite, au nom du comité de rédaction et de tout le conseil municipal de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2009.

Le Maire, Gérard Bolet



l  
a  
i  
r  
i  
o  
r  
i  
t  
é  
d

# Les arbres, patrimoine de Montbrun-Lauragais

Les arbres participent largement au paysage du village : situés autour des maisons privées, le long de chemins ruraux ou encore dans les bois.

Leur rôle n'est pas qu'esthétique ; ils contribuent à l'environnement, à la biodiversité animale et protègent contre les vents et l'érosion des sols.

Nous avons donc tout intérêt à les préserver et à planter de nouveaux arbres dans notre village.

## Les bienfaits des arbres

Les arbres ont plusieurs rôles.

### Contribution à l'aménagement paysager

Les arbres structurent le paysage par leur taille, leur volume qui permet l'ombre en été, leurs couleurs et odeurs au fur et à mesure des saisons. Ils délimitent des espaces, comme en bordure de maison ou pour créer un verger.

### Protection contre les vents

Les maisons traditionnelles dans le village étaient fermées des deux côtés des vents dominants (vent d'autan et vent d'Ouest). Les arbres peuvent aussi jouer ce rôle de protection des hommes, des animaux mais aussi des cultures.

### Source de biodiversité

Les arbres servent d'abri et fournissent de la nourriture aux animaux. Ils permettent par exemple le maintien des abeilles qui pollinisent les fleurs et certaines cultures.



### Lutte contre l'érosion

Les arbres retiennent la terre autour d'eux et permettent ainsi de lutter contre l'érosion des talus, mais aussi les coulées de boues. Leurs feuilles enrichissent le sol, ou peuvent fournir un excellent terreau mélangées à vos déchets alimentaires non carnés ou à vos tontes de gazon dans les composteurs.

### Protection de l'environnement

Les arbres aident à lutter contre l'effet de serre et le réchauffement de la planète. En effet, ils produisent de grandes quantités d'oxygène et sont parmi les meilleurs éliminateurs de gaz carbonique qu'ils stockent.

### Source de matière première

Les arbres, pour leur bien être, doivent être entretenus et taillés. Ces coupes peuvent fournir du bois pour se chauffer, fabriquer des outils, des jeux pour enfants ou encore des meubles pour les plus doués d'entre nous. Les arbres nous permettent aussi de manger de succulents fruits, préparer des infusions pour certains d'entre eux. Ils contribuent à notre santé.

## Les actions publiques en faveur des arbres

### Protection des arbres

La commune a désigné tous les espaces bois et forêts de la commune en EBC (Espace Boisé Classé) lors de l'adoption du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur depuis le début de l'année 2008. Les bois sont ainsi protégés et la commune informée des travaux (les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation du préfet, et donc à une déclaration en mairie). Le PLU favorise la plantation de végétaux ou haies vives. Pour toutes les zones U (urbaines), A (agricoles) et N (naturelles), il est demandé :

- pour les clôtures sur limites séparatives : un grillage doublé de végétaux
- pour les clôtures donnant sur un espace N ou A, une

- haie vive doublée ou non d'un grillage
- pour les clôtures sur voies et emprises publiques, une clôture avec haie vive doublée ou non d'un grillage ou mur plein ou rambarde bois

Toujours dans le cadre du PLU, concernant les zones U et AU, les espaces boisés et plantations existantes sont à protéger et à conserver. Et tout arbre abattu et détérioré, pour des raisons justifiées, doit être remplacé. En zone N, les espaces boisés, les arbres isolés ou les alignements d'arbres existants doivent être conservés et protégés ; leur remplacement pourra être autorisé si nécessaire. Les arbres de haute tige doivent être conservés.

Dans le cadre du périmètre de protection du moulin à vent (500 mètres), tout déboisement doit obtenir l'accord de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

## Plantations d'arbres

La commission municipale « environnement et patrimoine » développe de nombreuses opérations de plantation d'arbres depuis 2001, sur les espaces verts du centre du village comme autour de la nouvelle école ou le long des chemins ruraux (notamment ceux du réseau de chemins de randonnées comme le chemin de l'Hom qui relie le moulin au GR, ou encore le chemin de La Crouzette appelé aussi « chemin vert »).

Les membres de la commission (une quinzaine d'élus et d'habitants bénévoles) sont le plus souvent présents sur le terrain pour faire ces plantations, et mènent parfois ces actions avec les enfants de l'école, dans le cadre d'une sortie scolaire pédagogique. Trois expériences déjà menées : en 2003 sur le chemin de l'Hom et en 2006 et 2007 sur le chemin de La Crouzette.



Plantation avec les enfants de l'école



Au soir du jour de plantation décembre 2006

## Incitations financières à planter des arbres

Le Conseil Général de la Haute-Garonne aide les agriculteurs à planter des haies brise-vent qui protègent aussi les cultures et limitent l'érosion, surtout pour les haies situées en bordure de talus.

Une telle action, déjà citée lors de précédents numéros de « Lo Pistarel », a été engagée par Philippe Dubac, près du chemin de Roumieu.



Été 2007



Novembre 2008

## Les arbres de pays à Montbrun-Lauragais

### Protection des arbres

L'association Arbres et Paysages d'Autun liste 23 arbres de pays (arbres vernaculaires). Parmi eux, une majorité sont présents sur la commune, mais d'autres ne sont pas représentés, en raison parfois d'un sol non adapté à leur espèce ou parce que nous n'avons peut-être pas su les repérer. C'est pourquoi, nous avons lancé un appel à leur repérage dans le dernier « Lo Pistarel » de septembre.

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

Voici l'état des lieux dressé par les membres de la commission environnement.

Tout d'abord, les arbres repérés sur la commune :

- l'alisier torminal, notamment route de Donneville
- l'aulne glutineux, localisé en bordure des ruisseaux car il aime avoir « les pieds dans l'eau et la tête au soleil »
- le châtaignier, ce qui est assez rare dans le Lauragais et montre la diversité des sols de notre village
- le chêne pubescent (appelée aussi chêne noir)
- le chêne pédonculé, appelé aussi chêne blanc
- l'érable champêtre
- le figuier, et un conseil protégez-vous lors de la taille ou de travaux d'entretien autour de lui car ses feuilles peuvent être irritantes pour certains
- le frêne, le plus beau et grand des arbres entre la mairie et la place du marché
- le merisier
- le noyer commun, un conseil ne pas dormir ou piquer sous un noyer de façon prolongée car risque de migraine,
- l'orme champêtre, qui malheureusement est, depuis de nombreuses années déjà, soumis à une maladie qui atteint de très nombreux sujets. Cet arbre a donné son nom au centre du village : l'Hom, où il en reste un magnifique.
- le peuplier noir
- le pin parasol
- le saule blanc
- le tilleul des bois avec sa feuille en forme de cœur, à ne pas confondre avec les tilleuls argentés sur l'espace vert du monument aux morts entre la mairie et la place du marché

Ensuite, les arbres non repérés à l'état naturel le long des chemins ou dans les bois et forêts (mais parfois existants dans les parcs particuliers des Montbrunois) :

- le bouleau (présent dans les parcs) ;

- le charme (présent chez les particuliers) ;
- le chêne Vert (présent dans les parcs) ;
- l'érable plane (présent chez les particuliers) ;
- le hêtre (présent dans les parcs) ;
- le micocoulier (présent chez les particuliers et côté sud dans la cour de récréation de la nouvelle école) ;
- le mûrier Blanc (présent chez les particuliers) ;
- le platane

## Conseils pour les plantations d'arbres

### Comment planter un arbre ?

Période idéale de plantation des arbres : fin novembre à début mars.

Le travail du sol en profondeur en amont facilitera la pousse. N'hésitez pas à faire un gros trou minimum 80 cm en tous sens, et amendez le sol avec du compost ou du terreau.

Préférez des arbres de pays (comme les essences locales citées ci-dessus) et des jeunes plants, de un ou deux ans qui prendront mieux, grandiront plus vite et coûteront beaucoup moins cher que les gros sujets. Pensez aussi aux arbres fruitiers dont il est si bon de manger les fruits.

Préférez les espèces locales ou celles issues du Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine ou des Vergers Retrouvés du Comminges que l'on trouve désormais assez facilement en jardinerie ou sur leur site Internet.

Si vous plantez les arbres en racines nues « pralinez » les racines. Pour ce, confectionnez une boue faite d'un mélange d'eau, de terre, et si possible, de fumier... à défaut de cendres, sang séché, ou terreau.



Châtaignier



Chêne pédonculé



Feuille d'érable champêtre

Si vous plantez des arbres en pots, il faut d'abord défaire le chignon de racine et tremper la motte environ dix minutes dans de l'eau afin qu'elle soit bien humide à la plantation.

Et puis bien arroser une fois l'arbre planté pour faire adhérer la terre aux racines de l'arbre (minimum 10 litres), tassez avec le pied.

Si vous en avez, posez un morceau de drain de 50 centimètres qui touche les racines ou la motte et dépasse du sol de 10 centimètres.

N'enfoncez pas trop vos arbres, surtout s'ils sont greffés. La terre remuée reviendra petit à petit à son niveau initial. Et si possible paillez avec des copeaux, des résidus de tontes,... tout le tour de l'arbre.

## Où planter ? Question de distance

En l'absence de règlements communaux, c'est l'article 671 créé par Loi 1804-03-19 promulguée le 29 mars 1804 qui s'applique.

*« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite **par les règlements particuliers actuellement existants**, ou par des **usages constants et reconnus** et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux parcelles pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.*

*Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers. »*

## Où s'adresser ?

L'association Arbres et Paysages d'Autan est située à Ayguesvives, au moulin de Ticaille qui longe le Canal du Midi.

Vous pouvez devenir membre de l'association et avoir accès à :

- Une multitude de conseils (désherbage, arrosage, entretien, traitement des arbres malades, paillage, règles écrites et de bon sens concernant les haies mitoyennes)
- Des informations régulières à travers leur journal « La feuille d'autan »
- Des formations sur la taille, la coupe, la greffe, la plantation,...
- Des propositions d'aménagements paysagers autour de votre maison, comme planter une haie champêtre en bordure de votre propriété (choix des essences, alternance de ces essences en fonction de leurs couleurs, feuillage persistants ou pas,...)
- Des fournitures de plants d'arbres de pays et arbres fruitiers (avec moyens de paillage).

## Contact :

**Association Arbres et Paysages d'Autan,  
20 route de Ticaille 31 450 Ayguesvives**

**Tel/Fax : 05 34 66 42 13**

**Courriel [apa31@free.fr](mailto:apa31@free.fr) Internet :**

**[www.arbresetpaysagesdautan.fr](http://www.arbresetpaysagesdautan.fr)**

Les arbres constituent un patrimoine paysagé remarquable à Montbrun, notamment par sa situation en hauteur sur les coteaux.

Nous avons mis l'accent sur les arbres, mais il ne faut pas oublier les arbustes qui occupent notamment une large place en bordure des propriétés des Montbrunois, et aussi le long des chemins ruraux ou encore dans les bois, à côté des arbres.

Une bonne haie brise-vent est constituée d'un mélange d'arbres et d'arbustes dont au moins un tiers d'espèces qui perdent leurs feuilles (caduques) en hiver. Les haies mono spécifiques faites d'espèces au feuillage persistant pour se cacher des voisins, sont en revanche de très mauvais brise-vents.

Assez souvent elles finissent par dépérir massivement en cas d'attaques parasitaires, de sécheresse, ce que ne fera pas une haie vive (plantée d'espèces variées de pays) qui elle vous masquera tout en vous protégeant.



Frêne

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

Pour terminer voici un petit conte qui raconte les souhaits de l'Aulne Glutineux.

## Une histoire d'aulne pour petits... et grands

Toc ! Toc ! Toc !

Avant d'ouvrir la porte de sa cabane cachée dans un vieux chêne, Dame Nature regarda par la fenêtre : encore le petit Aulne glutineux ! C'était un arbre avec un sacré caractère, mais elle l'aimait bien. Il y a peu de temps, il était venu la voir pour lui demander d'habiter au bord des rivières, parce qu'il aimait s'amuser à tremper ses pieds dans l'eau toute l'année. Elle n'avait pas vu d'inconvénient à cela et lui avait attribué une place de choix le long des cours d'eau. Que pouvait-il bien vouloir cette fois-ci ?

- Bonjour mon petit Aulne ! Que t'arrive-t-il ?

- Dame Nature, j'ai quelque chose à te demander...

Il avait l'air tout penaud, embarrassé de déranger à nouveau cette Grande Dame.

- Vivre au bord de la rivière ne te plaît plus ?

- Oh, si ! J'y suis vraiment très bien ! Mais j'ai un rêve : je voudrais être un sapin !

Quelle idée avait-il encore ? Malheureusement, Dame Nature n'avait plus de stock d'aiguilles, de résine ou de grosses pommes de pin pour transformer son petit protégé en sapin. Elle le lui expliqua, mais il avait l'air si triste qu'elle ne pouvait pas laisser sa demande sans réponse. Réfléchissant longuement, tournant et retournant le problème dans tous les sens, elle eut une idée :

- Je vais te donner une forme de sapin ! Oui, oui, oui, c'est ça ! Tu auras une belle silhouette de sapin. Tu seras

reconnaissable entre mille dans le paysage !

- C'est déjà ça...

- Tu n'es toujours pas content ? Attends un peu... Je réfléchis... Une autre idée me vient... Tu n'auras pas d'aiguilles, certes, mais pas question de virer au marron aux portes de l'automne : je vais faire en sorte que tes feuilles restent bien vertes jusqu'à ce qu'elles tombent.

Ainsi tu seras aussi élégant que tes amis les sapins jusqu'au moment de t'endormir pour l'hiver.

- Ça, ça me plaît bien ! Mais... il ne te reste rien d'autre ?

Elle ne pouvait rien refuser à cet arbre si attachant. Elle eut encore une autre idée qui ravirait son capricieux petit compagnon feuillé :

- Tu auras des fruits en forme de pomme de pin !

L'Aulne glutineux n'en croyait pas ses feuilles ! Des pommes de pins, lui !

- Mais, Dame Nature, tu m'as dit que tu avais déjà tout distribué aux résineux.

- Mais il me reste des strobiles ! De vraies petites pommes de pins miniatures ! Pas plus de trois centimètres, certes, mais tu seras décoré... comme un sapin de Noël !

Ainsi paré, l'Aulne glutineux était aux anges. Il repartit tout guilleret au bord de sa rivière.

Si vous le rencontrez au bord d'un cours d'eau, faites-lui plaisir : flattez-le en lui demandant avec un air innocent : « Vous n'auriez pas un cousin sapin ? ».

D'après La Hulotte n°52.



Aulne glutineux

# Un centenaire de Montbrun

**M. Jules Delmas, Montbrunois de 1943 à 1961 et conseiller municipal de 1952 à 1959, vient de fêter ses cent ans. Nous l'avons rencontré avec son fils Gilbert pour évoquer ses souvenirs.**

**M**onsieur Jules Delmas est né à Lanta le 11 mai 1908. Son père était métayer. La famille est partie aux Varennes, puis, en 1925, elle s'est installée à Montgiscard, à la ferme de La Bordière, propriété de M. Antonin pour qui il a travaillé comme métayer avec son père et ses quatre frères pendant plus de vingt ans car c'était un très bon patron. En 1943, Jules Delmas s'est marié à Montbrun-Lauragais avec Marie-Louise Journou qui habitait à la ferme de Montredon aujourd'hui disparue. Après avoir travaillé pour la famille Galibert et avoir habité à Latomy, puis au Chauffage (Lou Calfage), la famille Delmas s'est installée à Latour - Beille (maintenant Beille, dernière ferme de la commune en allant sur Corronsac) qu'elle a pu acheter, et qui lui appartient toujours. La surface exploitée était d'environ dix hectares : on y cultivait surtout le maïs, l'orge et l'avoine. M. Delmas avait également un petit cheptel, quelques vaches élevées surtout pour les veaux. L'exploitation était complétée, ainsi que toutes celles de Montbrun à l'époque, par une vigne située au lieu-dit Monaco, car chaque famille produisait son propre vin, un vin léger que l'on complétait parfois par la "piquette", fabriquée en rajoutant de l'eau aux grappes après avoir soutiré le vin. Chacun gavait des canards, faisait le gras, et évidemment tuait le cochon. M. Delmas avait aussi quelques terres à la Moulinasse, où il n'y avait pas les trois maisons actuelles, mais seulement une toute petite habitation composée de deux pièces et d'une étable, l'ensemble a été démoli.

Dans le village de Montbrun exerçaient deux artisans : le forgeron Mignonat et le cafetier Montagné. M. Delmas a connu le moulin fonctionnant au vent (c'est Marinette Mignonat qui l'actionnait et entoïlait elle-même les ailes) puis avec un moteur électrique installé par M. Hébrard, régisseur de M. de Passelègue. Le moulin n'était déjà plus utilisé pour faire de la farine pour le pain, il servait à moudre des céréales pour les animaux ou du maïs pour le millas. M. Delmas se rappelle aussi les chantiers de battage, on allait aider les voisins, qui vous nourrissaient... plus ou moins bien !

Quand il est arrivé à Montbrun, Jules Delmas travaillait la terre avec une paire de bœufs. Au moment du passage à la mécanisation, des proches l'ont dissuadé d'a-



M. Jules Delmas en 2006, lors de moissons à l'ancienne organisées par PASTEL

cheter un tracteur (bien trop dangereux!). Et puis, il fallait acheter tout le matériel, alors il a abandonné l'agriculture et a quitté Montbrun en novembre 1961.

A l'époque, on trouvait facilement du travail, il a été embauché tout de suite par la scierie Delage (qui vient de fermer), puis l'a quittée très vite pour aller chez Ruggieri, situé alors à Montaudran, où il est resté jusqu'en 1973. Il habite depuis cette époque à Labège dans une ancienne ferme.

La plupart des exploitations avaient une superficie d'une vingtaine d'hectares, il y avait davantage de haies, de bois. A côté de ces petites propriétés on en trouvait de plus importantes comme celle de M. Gund, maire et propriétaire du château de Lanes, de M. Galibert, de la famille de Passelègue-Gineste de Surs (propriétaires du château vieux et du moulin) ou celle des Antonin, qui englobait Claverie, Courrège, Beauregard....

A l'école à classe unique où allait Gilbert, les enfants venaient à pied de toutes les fermes de la commune, il y avait parmi eux beaucoup d'Italiens, car entre les deux guerres de nombreux agriculteurs italiens sont venus s'installer à Montbrun.

Autrefois les chemins étaient entretenus par les riverains qui réalisaient pour la commune les "prestations" : nettoyage de fossés, taille de haies, élagage ; c'était comme on le voit une sorte d'impôt en nature. On peut noter que M. Delmas a été conseiller municipal à Montbrun lors du dernier mandat de M. Gund (précédant le premier mandat de M. Hébrard). Le conseil municipal d'alors était assez novateur dans le domaine de la parité puisqu'il comptait une femme parmi ses membres, M<sup>me</sup> Jeanne Sieurac.

Nous sommes nombreux à avoir des racines paysannes, et sans doute cette évocation fera revenir à nos mémoires des choses oubliées qui furent le quotidien de nos grands-parents. Au nom de tous ceux que cela touche, nous remercions Jules et Gilbert Delmas de nous avoir reçus et fait partager leurs souvenirs.

# Le blason de Montbrun-Lauragais

Les internautes qui ont eu la curiosité de regarder l'article concernant notre commune sur Wikipédia se sont peut-être étonnés d'y trouver un blason.

Surpris de cette découverte, la commission Information s'est penchée sur la question et est remontée à l'origine de cette insertion. L'héraldiste (spécialiste des blasons) de Wikipédia a reconnu avoir inséré par erreur celui de Montesquieu-Lauragais. Nous avons donc demandé à ce qu'il soit retiré.

**A**vec son aide, nous avons ensuite recherché le blason de Montbrun et nous l'avons trouvé dans l'armorial de d'Hozier de 1696, section Languedoc, sous-section Lauragais, volume 15, page 2015, où ce blason est décrit « de sable chapé d'argent » (sable = noir, argent = gris clair).

Nous retrouvons ce blason-là dans l'ouvrage « Histoire des églises du canton de Montgiscard » de M. Jacques Gironce. Contacté par nos soins, M. Gironce nous a confirmé la rigueur scientifique de ses recherches et est formel sur la nature de notre blason « de sable chapé d'argent » Sable = noir, argent = gris claire.

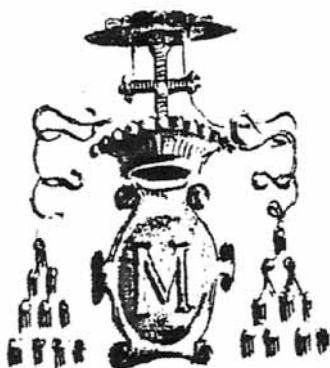
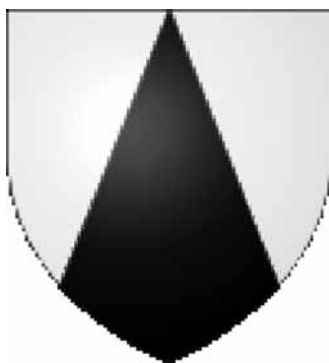
Cette double confirmation étant établie, c'est donc ce blason « de sable chapé d'argent » qui est reconnu comme le blason de notre commune et qui figure désormais dans l'article Wikipédia qui nous concerne :

Les lecteurs de l'« Histoire de la Baronnie et du Consulat de Montbrun-Lauragais » y ont trouvé deux autres blasons, voisins entre eux, et décrits en « Croix du Languedoc dans un écu carré, surmonté d'une couronne comtale à neuf perles, surmontée d'une croix patriarchale tréflée, surmontée d'un chapeau d'évêque dont retombent, à droite et à gauche, deux cordons terminés de dix pompons » et en « Lettre M dans un écu ovale, surmonté d'une couronne comtale à douze perles, surmontée d'une croix grecque tréflée, surmontée d'un chapeau d'évêque dont retombent, à droite et à gauche, deux cordons terminés de dix pompons ».

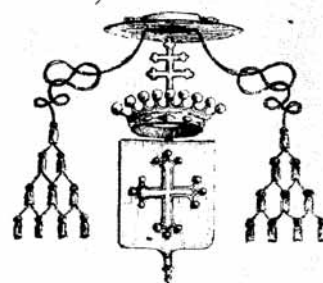
Ces deux blasons sont les armoiries de l'Evêque de Toulouse, Seigneur de Montbrun à l'époque 1279-1794, et en particulier, pour le premier, de Bertrand de l'Isle-Jourdain.

- « **La Baronnie épiscopale de Montbrun Lauragais** »  
Raymond Corraze - Imprimerie Berthoumieu 1934

- « **Histoire de la Baronnie et du Consulat de Montbrun Lauragais** » édité par la municipalité de Montbrun Lauragais en 1969



*Bertrand de l'Isle-Jourdain  
Evêque de Toulouse*



*Premier Baron Titulaire de Montbrun.*

# Un champion de France à Montbrun

« **Lo Pistarel** » est allé rencontrer **Thomas Mignonat, champion de France UFOLEP<sup>1</sup> de rugby catégorie cadet avec son club le Stade Toulousain.**

**Lo Pistarel :** *Peux-tu brièvement te présenter ? (Ton club, ton poste)*

**Thomas Mignonat :** C'est la deuxième année que je joue au Stade Toulousain. Avant j'ai joué durant 5 ans au club de Villefranche de Lauragais depuis la catégorie « poussin ». Je joue dans l'équipe des cadets. Je joue en seconde ligne, poste numéro 4 ou 5. Mais je préfère jouer du côté gauche de la mêlée et donc numéro 4.

**L.P :** *L'année 2008 a été pour toi et ton équipe une très bonne année. Comment s'est déroulée la saison 2008 ?*

**T.M :** La saison s'est bien déroulée, on n'a pas eu de match trop, trop dur, et nous sommes devenus champions de France. On a gagné la finale 30 à 3 contre le Racing Club de France. Les matchs les plus durs c'est lorsqu'on jouait en opposition contre l'autre équipe des cadets A du Stade Toulousain. D'ailleurs les cadets A ont aussi été champions de France. (ndlr : à Poitiers, Stade Toulousain 11 - Massy 3).

**L.P :** *Deux championnats pour les cadets du Stade Toulousain ?*

**T.M :** Et bien l'équipe cadet B était aussi qualifiée pour le même championnat<sup>2</sup> que l'équipe A. Alors les entraîneurs nous ont enlevés pour nous inscrire en Ufolep.

**L.P :** *Quelques mots sur la finale ?*

**T.M :** La finale s'est jouée à Saverdun. Il y avait du monde et le public était plutôt avec nous.

**L.P :** *Comment s'annonce la saison 2009 ? Quels objectifs pour ton équipe ?*

**T.M :** Je suis toujours cadet et on joue le championnat où on est toujours invaincus. Il y a toujours les équipes de cadets A et B. Chacune est composée d'environ une trentaine de joueurs.

**L.P :** *Comment es-tu arrivé au Stade Toulousain ?*

**T.M :** Je suis arrivé au Stade Toulousain parce qu'ils m'ont appelé pour y aller. Je jouais contre eux une finale de tournoi, où ils m'ont remarqué avec un copain et nous avons été au Stade. Le club de Villefranche est content pour nous. Ils sont aussi satis-

faits d'avoir formé des joueurs qu'on a appelés pour jouer au Stade Toulousain.

**L.P :** *Qu'est ce que cela t'amène le Rugby ?*

**T.M :** Le rugby me permet de faire du sport. Jouer à Toulouse ça m'encourage à progresser car le niveau est plus élevé. Je souhaite continuer au Stade Toulousain.

**L.P :** Nous te souhaitons d'avoir plein de réussite tant dans tes études que dans le rugby. Merci de nous avoir accordé un peu de ton temps. Bon match. (ndlr : l'après midi de l'entretien Thomas jouait à Toulouse au stade Wallon contre Biarritz juste après le match de coupe d'Europe de l'équipe sénior)

*1 UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique. (Fédération multisports, organisatrice de championnats de France jeunes.)*

*2 Il existe plusieurs championnats pour les jeunes ainsi en cadet (moins de 16 ans ou moins de 17 ans), les championnats Gauderman, Alamercery, Ufolep, Tadéi, au niveau régional et national.*



2008 Cadets B Stade Toulousain



2008 Cadets B Stade Toulousain

## Les cartes

**Cet article désire vous plonger dans l'histoire des cartes dont certaines parfois anciennes font mention du village. Il débute avec un document, la table de Peutinger, qui plonge ses racines dans l'empire romain. Les cartes du Moyen Âge qui ont été retrouvées sont souvent des portulans (cartes servant à la navigation côtière) peu de cartes évoquent les terres « intérieures » bien que certaines évoquent des itinéraires.**

**L**e XVII<sup>e</sup> siècle voit en France le premier projet de cartographie intégrale du royaume qui débouchera sur la création de la carte dite « de Cassini ». Ce faisant l'article omet les cartes du monde connu au Moyen Âge, la Terre plate et ses confins plongeant vers les enfers avec leur approximations, leurs erreurs dues à l'imagination de leurs concepteurs la plupart n'ayant jamais quitté leur chez eux, et le poids de l'Eglise qui veille à ce qui est produit corresponde bien au dogme. Il est intéressant de remarquer qu'alors les meilleurs cartographes sont chinois ou arabes. On peut cependant penser que des cartes étaient utilisées mais lesquelles ?

C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que naît dans l'Europe occidentale la corporation (souvent familiale) des cartographes qui accompagnent les expéditions des navigateurs lancés à la découverte du monde, du nouveau monde. C'est un cartographe italien qui donnera son nom aux Amériques (Amerigo Vespucci). Les cartes permettent aux souverains de revendiquer de nouveaux territoires et même entre rois d'Espagne et du Portugal de se partager le monde en traçant un trait sur un planisphère.

En France, de nouveaux grands projets cartographiques sont initiés au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi est mis en œuvre un nouvel ouvrage à l'initiative de Napoléon 1<sup>er</sup> : le cadastre.

Enfin des projets plus modernes avec des techniques de plus en plus élaborées permettent une cartographie précise de la France avec les premières cartes d'état major qui deviennent au cours du XX<sup>e</sup> siècle les cartes de l'IGN, Institut Géographique National. Parallèlement

se constituent des cartographies d'origine privée qui créent les cartes routières dont les plus célèbres sont les cartes Michelin.

De nos jours la cartographie ne peut se passer des outils nés de la conquête de l'air (photographie aérienne) et de l'espace (géo satellites : spot...) ainsi que des traitements informatiques des données.

### La table de Peutinger

Recopiée en 1265 par un moine de Colmar, elle est constituée de 11 parchemins hauts d'environ 34 cm qui, bout à bout, totalisent une longueur de 6,74 m. Ce document a été découvert à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et aboutit entre les mains d'un antiquaire Autrichien, Conrad Peutinger.

Il s'agit d'un **planisphère** décrivant le monde connu dans l'Antiquité. En effet plusieurs localités disparues, comme Pompéi ou Herculaneum, sont indiquées. D'autres lieux portent leurs noms d'époque romaine qui n'étaient plus connus au Moyen Âge. Par ailleurs, diverses inscriptions font référence à des idées antiques, par exemple un grand fleuve "coulant" sous le Sahara, ou aux conquêtes d'Alexandre le Grand. Ajoutons que les localités sont reliées par des routes et que les distances sont marquées en chiffres romains indiquant les milles (1 480 m.) ou, à l'ouest de Lyon, les lieues gauloises (2 220 m.) Il y est fait mention de la commune de Badera qui, située sur la voie romaine, la via Aquitania, est connue de nos jours sous le nom de Baziège.

Les grandes villes sont représentées par des vignettes de taille variable et les métropoles de cette carte sont Rome, Constantinople et Antioche, une importance particulière est accordée au dessin des villes thermales. Tout cela permet de conclure que la carte de Peutinger, est le résultat de copies successives avec surcharges réalisées à diverses époques à partir d'un ou de plusieurs originaux antiques. Les informations les plus anciennes datent vraisemblablement d'avant 79 après J.-C. puisque Pompéi est indiquée. D'autres indications temporelles peuvent être tirées de Jérusalem qui est nommée Aelia Capitolina, nom attribué en 132 après J.-C. et de Constantinople, nom utilisé à partir du V<sup>e</sup> siècle seulement.

On est désorienté à la vue de ce planisphère étiré et aplati où la péninsule italienne semble s'étendre d'ouest en est et où Rhodes voisine avec la région de Tel-Aviv. En réalité, on s'aperçoit rapidement que cette carte cons-

titue **un positionnement d'itinéraires**. Il en résulte que la carte entière ressemble à certains plans modernes de métro. Les trajets sont dessinés de façon à être clairement lisibles sans tenir compte de l'échelle ni de l'exacte orientation géographique, l'essentiel étant de montrer les distances et les croisements de voies et non la topographie des lieux.

Tout cela rend la table de Peutinger particulièrement intéressante. En effet, il ne s'agit pas d'une description physique et scientifique du monde mais d'un **document à vocation utilitaire** comparable aux cartes routières actuelles. On y voit les principales routes créées par l'empire romain. Cela permettait au voyageur de repérer assez aisément les étapes, de calculer les distances à parcourir et d'organiser son ravitaillement. Ce document comporte pourtant des erreurs et des oublis.

Il s'agit donc d'un document exceptionnel qui n'a pas connu d'équivalent avant le XVI<sup>e</sup> siècle. On peut supposer que les pèlerins, les commerçants, ont utilisé des cartes de ce type dans leurs longs voyages de l'Occident vers l'Orient et ce même durant le Moyen Âge.

de quelques points remarquables et de mailler le territoire de triangles calculés par trigonométrie. En multipliant les points de repérage, on construit une **chaîne de triangles** dont les coordonnées sont connues.

## La carte de Cassini

La carte dite de Cassini est le premier levé cartographique par triangulation de l'ensemble du territoire français à une échelle uniforme (1/86 400).

Mené, à partir de 1700, par une famille d'astronomes et de cartographes, les Cassini, en relation avec l'Académie des Sciences, le projet rencontre à partir des années 1730 l'intérêt du pouvoir royal, conscient de la nécessité de cartes exactes pour aménager et administrer le territoire. En 1746, César-François Cassini de Thury, convainc Louis XV d'établir et de publier une « carte générale et particulière » du royaume, à échelle suffisamment grande pour y placer localités, cours d'eau, routes et chemins.

La première feuille, celle de Paris, est publiée en 1756, année où le roi retire sa mission à Cassini, le contraignant à fonder une société pour financer son dessein ; l'entreprise est presque achevée par Jacques-Dominique, fils de César-François, en 1790 : cent soixante-douze cartes (sur cent soixante-dix-sept) sont terminées. La nationalisation de la carte au profit du Dépôt de la Guerre, en 1793, permet de la mener à son terme.

La méthode utilisée ne permet de déterminer avec certitude **que la position des points remarquables mesurés**, à l'intérieur des triangles, la position et le contour des objets (bois, cours d'eau, moulins...) sont fixés à vue. Les critiques formulées dès les premières parutions, notam-



**Tolosa =  
Toulouse**

**Lactoria =  
Lectoure**

**Badera =  
Baziège**

***Juncaria =  
La Jonquera***

**Table de  
Peutinger  
partie « Gallia »**

La connaissance de la planète, l'appétit des souverains pour revendiquer de nouveaux territoires, le développement des voies de communications, la centralisation du pouvoir qui désire s'imposer sur tout le territoire, faire connaître à tous ses décisions, développe de nouveaux travaux pour les cartographes. De nouveaux procédés mathématiques permettent de mieux représenter le territoire notamment la triangulation. La triangulation permet ainsi de déterminer et de représenter avec **précision** un ensemble de distances et de coordonnées géographiques. Il suffit pour cela de déterminer la position



**Extrait de la carte de Cassini N° 38 Toulouse noir et blanc**

(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

ment sur le rendu du relief, n'entament en rien la qualité de l'entreprise.

Sur cette carte on peut voir un certains nombres de toponymes parfois avec des orthographes « francisées ».

Montbrun, aujourd'hui Montbrun le Vieux.

Perrounet (Peyronet), Lorme (Lhom), La Tomie (Latomy), Ascrousats (Les Crouzats).

Certains ne sont plus en usage aujourd'hui : Le Valet, Lichat, Le Tuillier, Seno (sans doute Senaux le vieux château ruiné)...

On y trouve aussi le nom de Lissac écrit avec les mêmes caractères que Montbrun ou Espanès ces trois lieux avaient donc la même importance puisque c'étaient des paroisses ou des succursales de paroisses.

Signalons aussi une carte de la région toulousaine du début du XVIII<sup>e</sup> siècle où il est écrit la dédicace suivante :

« Carte du Comté de Toulouse. Dédicée à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Messire Jean Baptiste Michel Colbert Archevêque de Toulouse par un de ses très humble et très obéissant serviteur Hubert Laillot géographe ordinaire du Roy. »

Cette carte est datée de 1706.



Extrait de la carte du Comté de Toulouse

Sur cette carte, on peut remarquer que : Montbrun (aujourd'hui Montbrun le Vieux) est orthographié sans le « t »,

Lissac est représenté de la même façon que Montbrun (église + maisons).

Cette carte utilise les mêmes signes que ceux présents sur la carte de Cassini mais elle est beaucoup moins détaillée.

## Le cadastre parcellaire de 1807

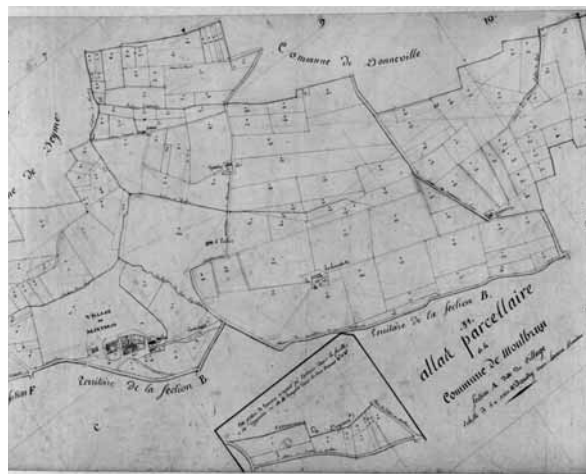
« Les demi-mesures font toujours perdre du temps et de l'argent. Le seul moyen de sortir d'embaras est de faire procéder sur le champ au dénombrement général des terres, dans toutes les communes de l'Empire, avec arpentage et évaluation de chaque parcelle de propriété.

Un bon cadastre parcellaire sera le complément de mon code, en ce qui concerne la possession du sol. Il faut que les plans soient assez exacts et assez développés pour servir à fixer les limites de propriété et empêcher les procès. »

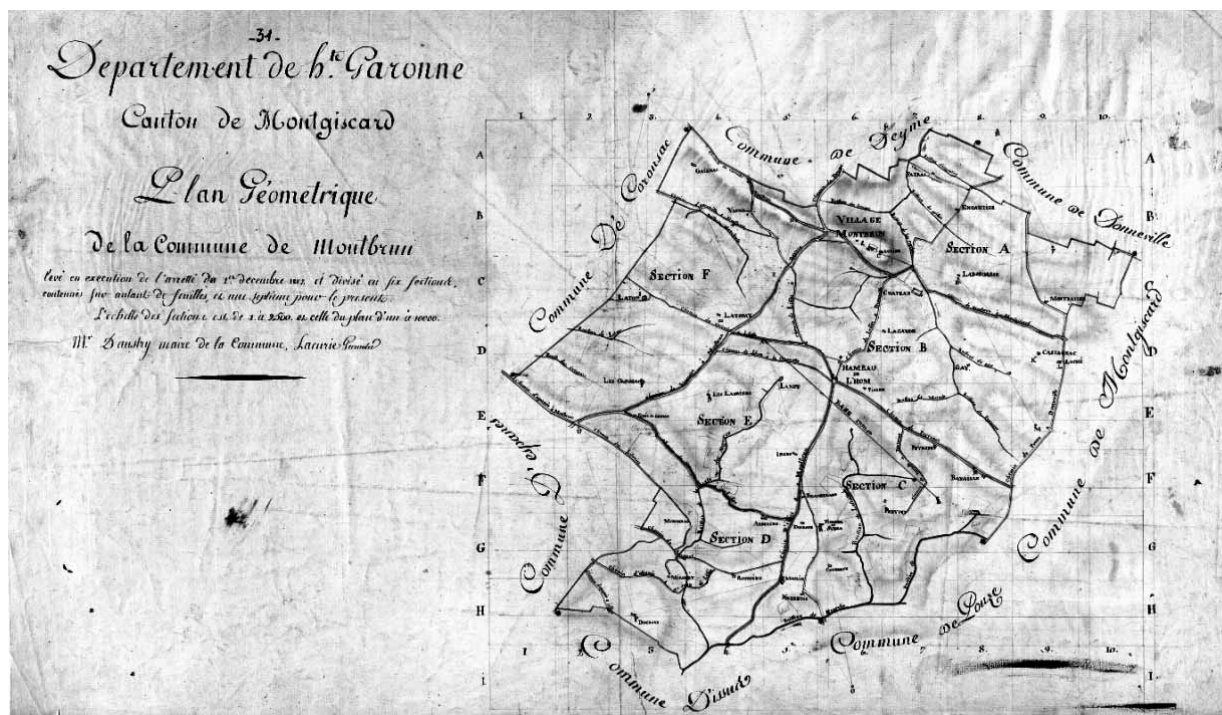
Le projet de l'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup> était très ambitieux. Certes il permettait de régler les ambiguïtés de propriété mais surtout il permettait d'avoir les informations nécessaires à la juste levée de l'impôt foncier. Jusqu'alors des « livres terriers », les « compoix », les « censiers », les « cartulaires ecclésiastiques » étaient des livres qui indiquaient la liste des possessions. Ils servaient aussi au prélèvement des impôts et notamment de la « taille », impôt direct payé sur tous les biens « non nobles ».

Ils comportaient l'indication du propriétaire ou de l'exploitant ainsi que le type de culture de chaque parcelle. Parfois accompagné d'un plan sommaire tracé à main levée avec la mention d'une échelle et de mesures en perches, arpents et pugnères (mesure de l'ancien régime) avec des rajouts successifs.

Ils sont établis par des indicateurs de biens-fonds qui visitent les terrains, un arpenteur pour mesurer les surfaces et des prud'hommes experts pour chiffrer les estimations. La commune possède une photocopie d'un plan de ce type sans doute un cartulaire ecclé-



Extrait du cadastre napoléonien



**Cadastre napoléonien plan d'assemblage**

siastique puisque Montbrun appartenait à l'évêché de Toulouse.

La loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du cadastre parcellaire appelé Cadastre Napoléonien ou encore Ancien Cadastre. Il est la base de celui encore en vigueur actuellement.

Dans ce cadastre parcellaire, on ne distingue plus les terrains seulement d'après les cultures, mais on prend en considération les propriétaires avec un relevé précis des parcelles dont la surface est exprimée en mesures du nouveau système décimal.

Une commission dont les membres ont été nommés directement par l'Empereur élabore le projet de règlement. Il est approuvé le 27 janvier 1808, et Napoléon ordonne la confection du cadastre et le début des travaux de relevés.

Les travaux de confection du Cadastre Napoléonien, commencés en 1808, s'étalèrent sur plus de quarante années.

Le projet fut repris même après la chute de l'Empire. Après des débuts prometteurs (9000 communes cadastrées en 1813), les travaux furent interrompus jusqu'en 1818, puis reprirent à un rythme moins élevé. En 1821, les opérations cadastrales passent donc sous la responsabilité des départements et des communes, l'Etat continuant à surveiller les travaux. Les

départements firent donc voter les fonds nécessaires pour poursuivre la confection du cadastre.

En 1850, le Cantal fut le dernier département français à être cadastré, mis à part les territoires incorporés plus tardivement à la France ou les îles : Le Comté de Nice (1877), la Corse (1889), et la Savoie (de 1926 à 1945).

Au total, le Cadastre Napoléonien, qui se composait d'un **plan parcellaire** établi par commune, d'un **état de section** constituant en quelque sorte la légende du plan (tableau répertoriant les différentes propriétés renfermées dans une section) et d'une **matrice cadastrale** (registre récapitulatif donnant pour chaque propriétaire la liste de ses biens et leur évaluation) constituait un document de grande qualité, confectionné et dessiné généralement avec soin. Il permet d'ailleurs de résoudre encore actuellement des litiges de bornages.

Composé d'un plan général, des plans cadastraux des 6 sections ainsi que les matrices cadastrales, ces documents ont été scannés par les archives départementales, ils sont disponibles sur leur site :

[www.archives.cg31.fr/archives\\_en\\_ligne/archives\\_cadastre.html](http://www.archives.cg31.fr/archives_en_ligne/archives_cadastre.html).

(Suite page 16)

(Suite de la page 15)

## De l'État-Major à l'IGN

C'est Napoléon 1<sup>er</sup>, encore lui, qui développe le service de cartographie des armées. Pour mener à bien ses projets de campagne, il s'entoure de nombreux géographes (il en avait d'ailleurs déjà emmenés avec lui lors de la campagne d'Égypte). Il avait compris l'importance de bien connaître le terrain pour préparer les batailles. Il utilisait pour cela toutes les cartes existantes. C'est lui qui fait publier la carte de Cassini bien qu'elle soit déjà obsolète.

En raison de l'absence d'information concernant les voies de communication et la restitution des reliefs, la carte de Cassini est jugée trop imprécise par les militai-



**Carte État-Major 1/100 000° 1898 agrandie**



**Carte État-Major 1/50 000° 1927**



**Carte IGN « moderne »**

res. Une nouvelle "carte topographique générale" de la France est élaborée après la chute du Premier-Empire. Encore un projet initié par Napoléon qui lui survivra.

En 1802 le Dépôt de la guerre réalise une cartographie de l'Europe au 1/100 000° en 420 feuilles « La carte de l'Empereur ». Quelques temps plus tard en 1808 Napoléon décide de remplacer la carte de Cassini, cela aboutira au projet de la « La carte d'état Major ». C'est en 1817 que les bases de la nouvelle carte sont posées, le premier projet prévoit une réalisation au 1/50 000, mais c'est finalement le 1/80 000 qui sera retenu.

Le service chargé de sa réalisation s'appelle le « Dépôt de la guerre » qui deviendra le « Service géographique des armées ».

Ces cartes sont d'une grande précision, le relief est représenté par des hachures plus ou moins denses et les lignes représentant les courbes de niveau. L'altitude zéro étant choisie comme celle de la mer au port de Marseille. On y distingue aisément le détail des routes et des ouvrages (ponts, bacs...), les bâtiments isolés, la végétation. Le plus important est la mise à jour régulière prise en compte dans les publications successives. Le travail des géomètres se fait sur le terrain, par des relevés réguliers et la création de points géodésiques fixes qui sont encore utilisés de nos jours.

En 1940, le Service Géographique des Armées est devenu l'**Institut Géographique National**. Cet organisme civil s'attache d'abord à la publication d'une nouvelle carte de France au 1/25 000, qui remplace la carte d'État-Major. L'I.G.N. publie désormais des cartes topographiques de la France à des échelles variées, qui font l'objet d'une mise à jour régulière à partir de couvertures photographiques aériennes et de traitement informatique des données.

Le développement des transports individuels motorisés qui permet aux familles de franchir plus rapidement les distances, amène une mobilité de plus en plus importante. Le besoin d'être informé sur les itinéraires, les routes, les distances entre les villes se développe afin de préparer ses déplacements et voyages. Les congés payés à partir de 1936 vont encore amplifier cette demande. Ce sont les cartes routières et touristiques qui vont répondre à ces besoins.

## Les cartes « TARIDE »

En 1895 la **société TARIDE** aidée du personnel de l'Union vélocipédique de France et des agents des ponts et chaussées, édite ses premières cartes en noir et blanc échelle 1/250000.

Ses cartes ont ciblé d'abord les cyclistes puis rapidement il y est fait mention aussi des conducteurs d'automobiles. Bien sûr les seconds deviendront très rapidement les clients potentiels de la marque.

Prédominante au début du siècle jusque vers 1935 avec une gamme très complète et de bonne qualité qui assure les plus fortes ventes, la société Taride va être confrontée à une rude concurrence. La marque édite encore quelques cartes au début des années 70. Actuellement elle ne crée que des mappemondes.

## Les cartes « MICHELIN »

Depuis 1900, la marque éditait le guide rouge qui comportait à la fin, à partir de 1902, une petite carte de France. Michelin diffusait gratuitement ce guide à ses clients. M. André Michelin après des études à l'École Centrale de Paris a travaillé quelques temps vers 1890-95, pendant son service militaire, au Ministère de l'Intérieur, au service de la carte au 1/100 000.



Cartes Michelin au fil des ans.



Carte Michelin 1/200 000° N° 82 de 1982

C'est ce savoir-faire qui lui a permis de mettre en place la cartographie, comme nouvel axe de développement pour sa société. C'est en 1906-1908 que les premières études, pour les réalisations d'une série de cartes sur la France, ont commencé. Les premières ont concerné l'Auvergne, puis en 1910 les premières cartes au 1/200 000 sont diffusées commercialement en commençant par Clermont-Ferrand, ensuite par des cartes en bordure de la Méditerranée et en région parisienne. Les cartes sont dessinées entièrement par Michelin, plus de 3 000 calques sont établis (un pour chaque canton français). La couverture totale de la France, comprenant 47 feuilles, est entièrement terminée en 1913. La société a activement influé pour que des bornes kilométriques soient installées au bord des routes. Une autre amélioration vient du système de pliage et du remplacement des pochettes par une couverture rigide solide de la carte.

Les cartes Michelin sont éditées à différentes échelles : du 1/1 000 000° pour la carte de France au 1/200 000° pour la série jaune et au 1/150 000° pour des cartes régionales touristiques. Il en existe d'autres.

Voilà un aperçu rapide du développement de la cartographie en France. Les cartes sont une source d'informations tant pour le particulier que pour l'administration. Elles sont utilisées pour réglementer le droit du sol, délimiter les propriétés foncières, pour l'administration fiscale, pour apprendre et informer ainsi que pour les loisirs. Les techniques modernes de cartographie permettent une mise à jour très rapide. Leur avenir est sans doute numérique, déjà les satellites permettent la géolocalisation très précise, en temps réel, puisque que les navigateurs sont maintenant accessibles au public (GPS...).

Est-ce la fin de la carte en papier si facile à déplier mais moins à refermer ?

## Les faits marquants de l'année

Après une période 2005-2007 riche en évènements pour la commune, l'année 2008 a été plus calme. En janvier, le nouveau groupe scolaire et la nouvelle cantine étaient en service depuis plus d'un an, à la satisfaction générale ; le Plan Local d'Urbanisme avait été voté au dernier conseil municipal de 2007, après plus de 2 ans de travail et de concertation. Par contre, les élections municipales de mars se profilaient à l'horizon, avec le passage de 11 à 15 conseillers municipaux. C'est donc une année calme au niveau des réalisations, mais marquée par un important renouvellement des conseillers, qui débutait.

### Au conseil municipal

*N.B. Tous ces comptes-rendus sont disponibles en mairie et sur [www.montbrun-lauragais.fr/2008/index.html](http://www.montbrun-lauragais.fr/2008/index.html)*

#### Avant les élections municipales de mars.

Satisfaits d'avoir adopté, après plus de deux ans de travail, le PLU au conseil du 19 décembre, et ne voulant pas entamer de nouvelles actions avant les élections, nous nous sommes contentés de boucler les comptes de l'année 2007 en votant le compte administratif en février. En 2007, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 395 700 € et les recettes à 425 080 €, soit une épargne brute de 29 380 €. L'excédent 2006 reporté en fonctionnement étant de 31 670 €, l'excédent de fonctionnement en fin d'année est donc de 61 050 €, ce qui permet juste de couvrir la charge de la dette et de maintenir le fond de roulement. L'analyse des dépenses ne fait apparaître aucune évolution particulière par rapport aux années précédentes.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 442 300 €. Elles correspondent en grande partie au remboursement d'emprunts, dont un remboursement anticipé de 250 000 € du prêt-relais pour la construction de l'école. Les opérations d'équipement ont été limitées et ont concerné essentiellement le pool routier (aménagement du parking de l'école notamment).

#### Après les élections

Certes, il n'y avait qu'une liste, la victoire était facile ; mais nous avons été particulièrement heureux du fort taux de participation (79 %) et de votes "de confiance" (86 % des votants), nous donnant ainsi une nouvelle légitimité pour poursuivre notre action. Avec 8 conseillers sur les 11 élus en 2001 qui "rempilaient" mais aussi 7 nouveaux, c'était l'occasion de mettre en place

de nouvelles formes de travail, de relancer les commissions ouvertes aux habitants. Le nombre de commissions a été réduit à cinq, animées chacune par le maire ou l'un des 4 adjoints, secondés chacun par un des nouveaux élus (rappelons que ces commissions sont ouvertes aux habitants, il suffit de s'inscrire en mairie). Tous les conseillers se sont investis pour que nous soyons présents dans toutes les commissions du Sicoval et du SIVOS des Portes du Lauragais, ainsi que dans les différents syndicats intercommunaux.

Une fois en ordre de bataille, nous avons pu voter le budget primitif 2008, avec des prévisions de dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 500 000 €. En fait, ce chiffre n'a pas beaucoup de sens, puisque la règle est de voter un budget équilibré, et donc de prévoir de dépenser toutes les recettes, mais pas plus (contrairement à l'Etat qui a le droit de dépenser plus que ses recettes, et donc d'augmenter chaque année le gouffre du déficit budgétaire). En matière d'investissement, la seule dépense nouvelle importante prévue a été la réalisation de la première tranche de travaux d'urbanisation sur la RD24 (voir ci-dessous), pour un budget prévisionnel de 220 000 €. De fait, elle ne commencera qu'en 2009.

L'ordre du jour d'un conseil municipal est très varié, nous vous invitons à y assister puisque toutes les séances sont publiques. Jusqu'à la fin de cette année, nos principaux sujets de travail ont été :

**Les travaux** (voir ci-contre)

**L'école** : Nous avons mis en place les mesures d'accompagnement de l'aide personnalisée, tout en dénonçant la précipitation et les conséquences, notamment les suppressions de postes du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). Nous avons aussi exprimé nos inquiétudes par rapport au fichier informatique

Base Elèves, en refusant de nous y associer.

- **Vie associative** : nous avons voté les subventions aux associations pour un montant total de 79 000 €, les principales allant au Foyer Rural et à la coopérative scolaire.
- **Personnel** : nous avons prolongé de deux ans le contrat de Carine Albarède.
- **Urbanisme** : dans le cadre du PLU, la commune peut exercer un droit de préemption pour toutes les ventes de maisons ou terrains en zones urbanisées.

Le conseil municipal se prononce sur chaque vente (nous n'avons encore jamais exercé ce droit). Nous avons approuvé la création du service d'instruction du droit du sol (permis de construire, déclarations préalables,...) par le Sicoval, tout en dénonçant ce nouveau désengagement de l'Etat.

- **Politique générale** : nous avons exprimé notre désaccord avec le projet de fichage EDVIGE et avec le financement du TGV Paris-Toulouse par les collectivités locales.

## Les travaux sur la commune

Après le groupe scolaire et la cantine, peu de travaux spectaculaires ont été effectués en 2008.

### Travaux en prévision pour 2009

Un architecte, associé à un bureau d'étude et à un paysagiste, étudie actuellement **l'aménagement de l'entrée du village** côté Corronsac, pour assurer un ralentissement suffisant des véhicules et rendre cette entrée plus esthétique ; les lignes électriques et téléphoniques seront enterrées, dans un premier temps jusqu'au chemin du moulin. La commission « voirie » travaillera sur le projet dès que l'architecte aura fourni une esquisse.

**Le début de la route de Donneville** (entre le moulin et le "Coustou de Picard") très dégradé doit être refait. Après de difficiles négociations avec des riverains, des travaux ont été réalisés au bout du **chemin de Pinazel** pour permettre l'écoulement des eaux usées et pluviales. Le **chemin de Latour** va être réparé. A notre demande, le Conseil Général va améliorer la visibilité au carrefour de Montbrun le Vieux. Et on va, encore et toujours, boucher des trous sur les voies communales.

Il est temps de se préoccuper du réaménagement du **cimetière**. Il faut envisager la réfection du dessus des murs dégradés, la création de nouvelles allées gravillonnées, la démolition de l'abri de l'ancien corbillard derrière l'église, la réfection du dépositoire, la création d'un funérarium et d'un jardin du souvenir, le raccordement des eaux de pluie venues du toit de l'église au réseau pluvial etc. Il faut aussi prévoir son extension ou la création d'un nouveau cimetière. En ce qui concerne **l'église**, l'ensemble du circuit élec-

trique et de l'éclairage va être refait. Le paratonnerre, lui aussi obsolète, sera remplacé. Le chauffage au gaz, vétuste et dangereux, n'est pas réparable et ne doit plus être utilisé. Il sera remplacé par des appareils radiants mobiles dès que l'électricité aura été refaite.



Enfin le vendredi 27 juin 2008 a eu lieu l'inauguration officielle de l'école et des logements sociaux du Coustou de Picard. De nombreuses personnalités sont venues honorer de leur présence cette cérémonie, citons : M. Izard (Président du Conseil Général), M<sup>me</sup> Maury (Conseillère Générale du canton de Montgiscard), le représentant du Préfet de région, M. Valette (Président du Sicoval), M<sup>me</sup> Imbert (Conseillère Régionale), M. Baglan (Inspecteur d'Académie Directeur des services départementaux de l'Education Nationale), M. Aïra (Président du Directoire de Promologis).

(Suite page 20)

(Suite de la page 19)



Avant les discours officiels, les élèves des écoles ont présenté leur chorale puis le ruban a été coupé. L'ensemble des personnalités a ensuite procédé à la visite des locaux de l'école et d'un logement Promologis. Un apéritif au champagne, offert à tous, a conclu la cérémonie.

### On peut cependant citer :

- De nouveaux rayonnages plus esthétiques, plus souples d'utilisation ont été mis en place à la **bibliothèque**, l'accueil est plus convivial, les enfants ont leur "coin" bien à eux. Les anciens rayonnages ont été réutilisés comme rangements complémentaires dans les bureaux de la Mairie.
- L'ancien boudodrome ayant été supprimé suite aux

travaux de l'école, un nouveau **terrain de pétanque** a été aménagé derrière la Mairie. Il utilise les fondations d'un des anciens bâtiments préfabriqués de l'école, ce qui permet de retenir efficacement la terre et il dispose d'un éclairage indépendant. Malheureusement la table en bois qui avait été placée à proximité a disparu.

- Afin d'interdire l'accès des véhicules à moteur sur certains chemins, des **panneaux d'interdiction de circulation** ont été posés.
- Montbrun devient une « porte d'accès » aux réseaux de chemins balisés du Sicoval. A cet effet, un **balisage** a été réalisé et un **panneau d'entrée** a été installé qui signale les itinéraires accessibles depuis le village ainsi qu'une brève information sur Montbrun.
- Le cheminement piétonnier qui mène au « Coustou de Picard » est désormais éclairé grâce à l'installation de **candélabres**.
- **Les commandes d'éclairage** du terrain de tennis et du terrain de foot ont été repensées afin d'éviter leurs utilisations intempestives et surtout de permettre l'extinction automatique lorsque personne ne joue.
- En ce qui concerne **la voirie communale**, une partie du chemin de Pinazel, très dégradée, a été refaite. Sur le chemin qui mène à Corronsac, via Vassal, une buse bouchée a été remplacée. Un **miroir** sécurise désormais le virage du chemin de Pinazel. Une aire de retournement a été aménagée au bout du chemin de Vassal.

## Commission municipale « environnement, patrimoine »

Animée par Blaise Cotte, Alain Donneau avec l'appui technique de Carine Albarède et pour ainsi dire, co-animée par ses membres : Pierre Chapelle, Martine Chaverou, Jean-Luc Deconinck, André Labau, Maïté Petitjean, Thierry Philippot, Jeanne Toulemont.

Y participent également parmi les conseillers municipaux Gérard Bolet, Danièle Cellier, Dominique Gaudillière, René Lansoy, Jean-Luc Moles et Christian Rouget.

La liste n'est pas close et vous pouvez vous joindre à nous !

L'expérience acquise les années passées concernant le fonctionnement de la commission (réunions mensuelles / interventions sur le terrain / visites) a permis d'en reprendre la forme tout en affinant les différents axes de travail.

Ainsi nous essayons de suivre et d'accompagner le

travail réalisé par le personnel communal sur les espaces verts et naturels publics, de proposer ou de valider des propositions de gestion du domaine public (chemins ruraux notamment), de définir des besoins et d'en estimer les impacts (financiers, matériel...), de participer directement à des interventions (générale-

ment programmées comme des plantations, mise en place d'équipement...).

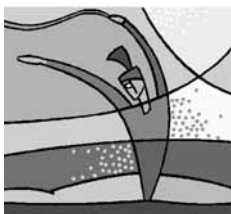
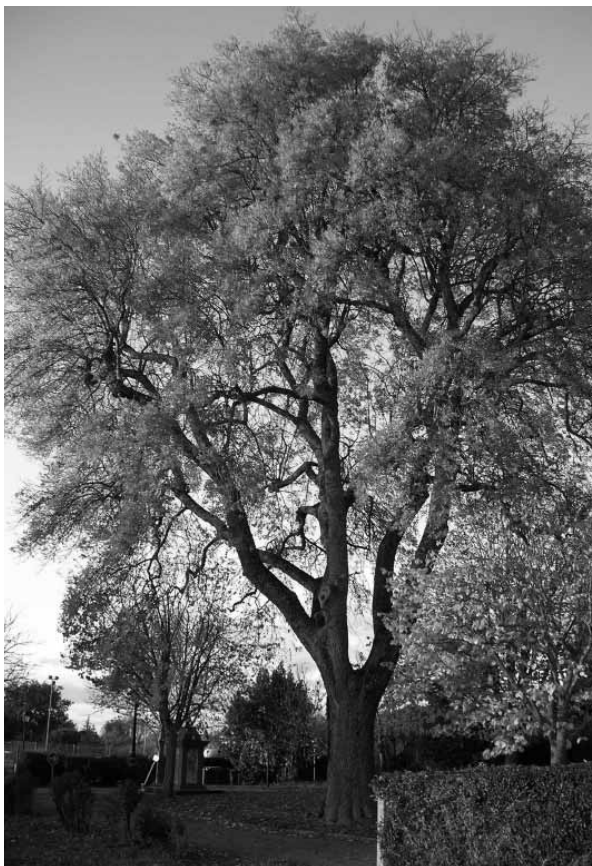
Nous avons donc suivi une sorte de fil rouge constitué de plusieurs axes de travail, tout en traitant des points d'actualité qui se présentaient : suivi des plantations, définition d'un nouveau projet de réaménagement du jardin des aromatiques...

En même temps, nous avons souhaité mieux connaître notre environnement : Quel est cet arbre, cet arbuste, cet oiseau ? Pourquoi toutes ces taupinières ?... Sans oublier le marché dont la commission est à l'origine de la création et le moulin pour lequel nous réfléchissons aux projets qui permettront de faire évoluer les animations et permettre à ses visiteurs d'en découvrir mieux le découvrir.

Le dossier spécial « arbre » présenté dans ce numéro de « Lo Pistarel » est une première contribution à la découverte de nos espèces indigènes. D'autres devraient suivre, lors des prochaines parutions du bulletin municipal.

Par ailleurs, nous souhaitons développer des méthodes alternatives dans le traitement des espaces verts publics. Premièrement, en prévoyant des zones de « non tonte » (ou tonte réduite soit 2 à 3 fois /an) qui auront pour effets de permettre la pollinisation par les abeilles mais aussi laisser fleurir la flore naturelle, par exemple les orchidées. Deuxièmement, en implantant des jachères fleuries pour permettre la diversification végétale et donner de la nourriture aux oiseaux et insectes (abeilles, papillons,...). Nous réalisons dès à présent des interventions dans ce sens.

Bref, des sujets variés pour que chacun y retrouve ses pôles d'intérêts favoris et participe activement à leur mise en œuvre.



## Commission « cohésion sociale »

**Comme vous le savez tous, à l'occasion de ce nouveau mandat, les commissions municipales ouvertes aux habitants ont été réinstallées. Ces commissions permettent à tous de s'investir dans la vie de la commune et de participer à la préparation et à l'élaboration de pistes de travail soumises au conseil municipal.**

**D**ans ce cadre, la commission des affaires scolaires ouverte lors du précédent mandat qui avait travaillé essentiellement sur le dossier de construction du groupe scolaire a évolué vers la mise en place d'une commission cohésion sociale au champ d'action élargi.

Sous la responsabilité de Jean-Marc Beder et d'Elisabeth Sarrato, cette commission ouverte aux habi-

tants de la commune est composée d'Yvan Le Bras, René Lansoy, Maryse Mikolajczak, Cathy Monier, Hélène Noyrit, Christian Rouget, Gilbert Sénac et Gérard Bolet. La première réunion a permis de faire le point sur l'instauration de modalités de travail ainsi que sur les différents domaines d'intervention qui constituent le périmètre de cette commission :

(Suite page 22)

(Suite de la page 21)

## • Les services aux habitants

Dans ce cadre très vaste, se situent la réflexion et les propositions d'action en matière d'emploi (suivi, accompagnement et aide à la recherche d'emploi), de développement des offres de transport (covoiturage, transports en commun...), de travail sur la politique communale de logements sociaux (analyse des besoins, participation aux études d'urbanisme, examen des dossiers, participation aux attributions de logements), de prise en considération de publics particuliers et de leurs besoins spécifiques (petite enfance, les adolescents, jeunes adultes, personnes âgées...), de suivi et d'accompagnement autour de demandes d'aide(s) ou de constitution de dossiers (logements, retraites, portage de repas, demande d'allocations, plan d'aide du conseil général, etc...). Dans cette perspective, des modalités de prise en charge de ses besoins et de l'accueil des habitants (contacts, constitution de dossier, rendez-vous) seront mises en place dès janvier 2009 au secrétariat de la mairie afin que nous puissions prendre en considération dans les meilleures conditions et les meilleurs délais les demandes des habitants de la commune. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dont nous présentons ci-après les objectifs et les modalités d'installation, sera l'instance de décision et de mise en œuvre des propositions de la commission.

## • Associations

La commission a également pour vocation de travailler en relation avec les associations communales. Les objectifs sont :

- Pérenniser l'existence de celles qui sont déjà en activité
- Réfléchir à la mise en place de conditions favorables à la création et au développement de nouvelles activités.

Dans cette perspective, les membres de la commission prendront contact avec les responsables des associations afin de dresser le bilan de leurs activités et de faire le point sur leurs besoins et nos attentes. C'est également en se tournant vers la commission de cohésion sociale que les personnes désireuses de porter de nouveaux projets pourront trouver les contacts et les informations nécessaires.

## • École et petite enfance

L'action de la commission s'étend également à ces domaines. Travail en relation avec les structures d'accueil petite enfance, avec les équipes enseignantes du

RPI et les délégués de parents d'élèves, avec les structures d'accueil centres de loisirs du SIVOS et autres...

Pour assurer une meilleure cohérence entre l'échelon communal et les intercommunalités, les membres de la commission portent également la voix de la commune dans les commissions du Sicoval, du SIVOS et du SIVURS recoupant nos champs d'action :

### • Sicoval

Culture sport et LOISIRS : René Lansoy

Économie et emploi : Cathy Monier

Transport et déplacements : Jean-Marc Beder et Maryse Mikolajczak

Solidarité et cohésion sociale : Hélène Noyrit et Elisabeth Sarrato

CISPD : Jean-Luc Moles, René Lansoy, Elisabeth Sarrato

### • SIVOS

Aide Ménagère : Elisabeth Sarrato

Centre de loisirs : Jean-Marc Beder et Christian Rouget

Petite enfance : Hélène Noyrit

Soins infirmiers : Elisabeth Sarrato

### • SIVURS

Jean-Marc Beder et Maryse Mikolajczak

## Le centre communal d'action sociale

Un des premiers chantiers de la commission cohésion sociale a été de travailler à la composition et à l'installation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), instance de mise en œuvre des actions proposées par la commission.

### • Naissance des CCAS

Anciennement appelés Bureaux de bienfaisance ou Bureaux d'assistance, au XIX<sup>e</sup> siècle, puis Bureau d'Aide Sociale pour devenir ensuite Centre Communal d'Action Sociale au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

### • Les missions du CCAS

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est l'institution locale de l'action sociale. Le Centre Communal d'Action Sociale est une personne morale de droit public et son contentieux relève de la juridiction administrative. Bien qu'enfermé dans une spécialisation assez étroite, il a une autonomie de gestion, mêm-

me s'il est rattaché à une collectivité territoriale. C'est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire : prise en charge des frais d'hébergement et de repas en établissement, service ménager à domicile, allocation personnalisée d'autonomie, revenu minimum d'insertion, couverture maladie universelle.
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux dans le respect de trois principes : territorialité (aide pour les habitants de la commune), caractère social des interventions, égalité de traitement.
- L'animation des activités sociales.

Le CCAS peut-être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le Conseil Général.

### • Gestion

Les modalités de composition du CCAS sont fixées par la loi. Il est présidé par le maire de la commune et composé à parité de conseillers municipaux élus et de membres extérieurs qui sont nommés par le maire (nombre ne pouvant excéder 8 personnes par collège). Les membres nommés par le maire sont en principe des représentants de mouvements ou d'associations oeuvrant dans le champ social.

En l'absence de désignations faites par les associations consultées, la composition du Conseil d'Administration du CCAS de Montbrun-Lauragais est la suivante :

### **Président :**

Monsieur le Maire de la commune, Gérard Bolet

### **Membres nommés :**

M<sup>me</sup> Michelle Gomanne

M<sup>me</sup> Chantal Guyet

M<sup>me</sup> Corinne Le Bras

M<sup>me</sup> Jeanne Toulemont

M. Yves Toulemont

### **Membres élus :**

M. Jean-Marc Beder

M<sup>me</sup> Maryse Mikolajczak

M<sup>me</sup> Cathy Monier

M<sup>me</sup> Hélène Noyrit

### M<sup>me</sup> Elisabeth Sarrato

Ce conseil d'administration est habilité à prendre des délibérations qui sont tenues sur un registre spécial. Afin d'assurer la confidentialité de certaines décisions, ce registre se compose de deux tomes : un, relatif aux actes communicables (décisions de portée générale), un, relatif aux actes non communicables (décisions individuelles). Ainsi, le conseil d'administration vote l'ensemble des documents budgétaires, décide des actions à mener, émet son avis sur les demandes d'aide sociale facultative et est chargé de pourvoir à l'exécution de ses délibérations, notamment par le vote des crédits et la création des emplois nécessaires.

### • Moyens

Le Centre Communal d'Action Sociale dispose d'un budget autonome. Trois sources de financement peuvent être distinguées :

- Les ressources propres : un tiers du produit des ventes de concessions dans les cimetières, les dons et legs ainsi que les produits de quêtes ou de collectes.
- Les ressources liées aux services et aux actions créés et gérées par le Centre Communal d'Action Sociale : le remboursement par le service départemental d'aide sociale des frais d'enquête pour constitution des dossiers d'aide sociale, les participations de divers organismes au financement de certaines actions et prestations (département, caisses de retraite...), ainsi que les participations des bénéficiaires des services et prestations assurées par le Centre Communal d'Action Sociale.
- Les ressources extérieures non affectées à une action précise : ces ressources proviennent de la subvention communale qui constitue l'apport prépondérant et obligatoire au fonctionnement de tous les Centres communaux d'action sociale.



## Le moulin à vent, patrimoine vivant

La mise en valeur touristique et culturelle du moulin se poursuit.

**6<sup>e</sup> saison d'ouverture au public (de mai à septembre) et aux groupes (toute l'année sur rendez-vous).**

Par un beau samedi après-midi de février nous avons eu la visite exceptionnelle de quatre-vingts personnes avec l'association Arthémis de Toulouse (association qui propose des visites guidées du patrimoine de Toulouse et sa région). Ce fut l'occasion de combiner la visite du moulin (fonctionnement) et de la salle du moulin (restauration, démonstrations maquettes, expositions) avec la visite du village (église / mairie / école, et évocation de l'histoire de Montbrun). Cette visite a beaucoup plu. Elle a nécessité la présence de plusieurs guides (deux au moulin pour la visite intérieure et extérieure, un au village et un à la salle du moulin). Il n'est pas facile de réunir autant de personnes compétentes pour encadrer des groupes aussi nombreux.

Les visites de mai à septembre ont attiré toujours autant de curieux et de visiteurs, notamment lors de la fête du moulin en mai, durant les jeudis de l'été à l'occasion du marché animé, mais aussi lors des journées du patrimoine en Septembre ou encore lors de la fête locale.

### 4<sup>e</sup> saison d'ouverture du moulin aux écoles

- La fréquentation est stable et toujours aussi satisfaisante.
- Les ateliers ont été modifiés, notamment pour les classes maternelles avec la mise en place d'un atelier fonctionnant en autonomie avec l'adulte accompagnateur du groupe. Cela permet à nos collaborateurs, M. et M<sup>me</sup> Lajoie-Mazenc, de limiter leur présence aux classes élémentaires (encadrement de l'atelier de confection d'une maquette des ailes du moulin ou de l'atelier sur la découverte des engrenages).
- La visite du moulin se faisant sur une demi-journée, il est intéressant de proposer une autre activité sur place pour compléter les animations et permettre à deux classes de venir sur une même journée afin d'a-

mortir les frais de déplacements. Ainsi deux guides peuvent venir accompagner une classe sur une demi-journée sur le thème des fleurs ou des arbres en parcourant les sentiers de randonnées de la commune, moyennant une participation financière supplémentaire. Si, vous aussi, souhaitez proposer une animation encadrée pour les enfants, associée aux visites du moulin, n'hésitez pas à nous en parler.

### 4<sup>e</sup> fête du moulin le 18 mai 2008

- Elle s'est limitée à une seule journée pour simplifier l'organisation et permettre une meilleure mobilisation des bénévoles.
- Le matin et au repas du midi les visiteurs ont été peu nombreux, mais beaucoup de spectateurs sont venus tout au long de l'après-midi.
- Même s'il est un peu caché, le lieu du parking de la nouvelle école a été apprécié pour son emplacement devant le moulin. Il a permis aussi le rassemblement de toutes les animations en un même site.
- Le thème des jeux et danses traditionnels a beaucoup plu. Les jeux en bois ont été pratiqués par de nombreux enfants et adultes, les danses folkloriques du groupe « le Poutou de Toulouse » ont attiré les foules et la participation des enfants de l'école de Montbrun à ces danses a ravi les parents
- Le bilan financier est équilibré grâce au soutien financier du Conseil Général et du Sicoval
- A vos idées pour de nouveaux thèmes lors de la prochaine fête en 2010 !

La création d'une association autour du moulin et sa mise en valeur fonctionnelle sont deux objectifs pour l'avenir proche.

Un contact a été pris avec une association qui s'occupe du moulin de Cucugnan qui, associée avec un boulanger, utilise sa farine dans la confection de pains. Forts de cette expérience, nous verrons ce qui est possible avec le moulin de Montbrun et dans quelles conditions (aspects techniques en relation avec des normes de fabrication, conditions de stockage et de mouture, qualité de mouture, quantité de farine à produire, modifications mécaniques nécessaires, aspects financiers, et éventuellement recherche de financement...).

L'autre problématique étant : Comment faire que le





moulin tourne plus souvent ? Et les questions que cela pose : doit-on le motoriser ? Qui pour s'en occuper et dans quel cadre (association) ? Quelle formation ? Pour quoi faire ? Quelles animations développer en

plus autour du moulin ?...

Enfin pour clore cet article, voici les paroles d'une petite chanson traditionnelle du Lot et sa traduction.

## Lò petit asou

Quand la Maria s'en va al molin, (BIS)  
Prèn son sac e son ase  
Pompin Pompom... Totin La La La,  
Prèn son sac e son ase,  
E lo petit ason ! (BIS)

Lo molinièr que la vei venir (BIS)  
De rire se pòt pas tenir,  
Pompin Pompom... Totin La La La,  
"Estaca aqui ton ase,  
E lo petit ason..." (BIS)

Del temps que lo molin moliá (BIS)  
Que la farina se fasiá,  
Lo lop l'i mangèt l'ase  
Pompin Pompom... Totin La La La,  
Lo lop l'i mangèt l'ase  
E lo petit ason..." (BIS)

E, a la fièra s'en anguèt, (BIS)  
Per crompar un autr' ase  
Pompin Pompom... Totin La La La,  
Per crompar un autr' ase  
E lo petit ason..." (BIS)

Son paire que la vei venir (BIS)  
De colera se pòt pas tenir,  
N'es pas aqui lo nòstr'ase  
Pompin Pompom... Totin La La La,  
N'es pas aqui lo nòstr'ase  
E lo petit ason..." (BIS)

Mon paire, sèm al mes d'avrièl, (BIS)  
E cada bèstia cambia de pel,  
Aital a fait nòstr' ase  
Pompin Pompom... Totin La La La,  
Aital a fait nòstr' ase  
E lo petit ason..." (BIS)

## Le petit ânon

Quand la Marie s'en va au moulin  
Elle prend son sac et son âne  
Pompin Pompom... Totin La La La  
Elle prend son sac et son âne  
Et le petit ânon.

Le meunier qui la voit venir  
De rire ne peut se retenir  
Pompin...  
Attache ici ton âne  
Et le petit ânon.

Pendant que le moulin mouline  
Que la farine se fait  
Le loup a mangé l'âne  
Pompin...  
Le loup a mangé l'âne  
Et le petit ânon.

Et, à la foire s'en est allée,  
Pour acheter un autre âne  
Pompin...  
Pour acheter un autre âne  
Et le petit ânon.

Son père qui la voit venir  
De colère ne peut se retenir  
Ce n'est pas là notre âne  
Pompin...  
Ce n'est pas là notre âne  
Et le petit ânon.

Mon père, nous sommes au mois d'avril  
Et chaque bête change de peau  
Ainsi a fait notre âne  
Pompin...  
Ainsi a fait notre âne  
Et le petit ânon.

# Le marché de producteurs fermiers et bio du jeudi de 16h30 à 19h30

Créé depuis mai 2002, le marché est le seul point de vente alimentaire du village. L'accueil de producteurs fermiers ou bio contribue au maintien de l'agriculture locale. Ouvert en fin d'après-midi, il permet aux parents de s'y rendre en venant chercher les enfants à l'école ou à la garderie et aux personnes actives de s'y arrêter au retour chez eux.

Ce marché est un lieu de rencontres et d'échanges, devant les étalages ou autour de la buvette qui donne une touche d'originalité à ce lieu.

## Côté producteurs ou artisans

Olivier Caballero, nouveau venu du printemps propose **ses pâtisseries traditionnelles maison**. Depuis l'automne, il est présent sur le marché un jeudi sur deux. David Maury propose son étalage de **poissons** depuis le début de l'année, mais sa présence est plutôt irrégulière.

Depuis la rentrée de septembre, Irène et Jean proposent leurs **miels** de Nailloux, de vrais délices sucrés offerts par les abeilles. Ils transforment une partie de leur production de miels pour proposer de succulents **pains d'épices maison**.

Enfin, l'association « Terre Native » est présente depuis

le début de cette année, à raison de un jeudi sur deux et propose des **produits issus du commerce équitable** (cafés, thés, riz, céréales, pâte à tartiner,...) ou de l'agriculture locale (pâtes, huiles et farines des Moulins de Perrine).

Les habitués sont fidèles, à savoir Alain et ses **agrumes frais**, en plants ou en conserves, Guy **ses légumes et ses fruits**, Valérie et ses **pains, viandes et fromages**, Christian et ses **charcuteries fraîches et sèches**, Barbara et ses **fromages et produits laitiers**, Bernadette et ses vins du Minervois, Jean-Philippe et ses **pâtes fraîches**, Christian et ses **fromages de chèvre**.

Hervé, présent un jeudi sur deux, propose des **plats cuisinés**. Enfin Brahim est présent très régulièrement avec **ses pâtisseries et son artisanat marocains**.

Il reste encore à trouver un producteur de volailles pour avoir une offre complète de produits locaux.

## Côté animations

**Les animations de l'été 2008** ont bénéficié d'une météo favorable, notamment à l'occasion des marchés musicaux. Cette 7<sup>e</sup> saison a donc connu un beau succès. Les stands de plats cuisinés, différents chaque jeudi de l'été, plaisent toujours. Pour autant, on essaiera de varier les animations pour les prochains programmes en proposant par exemple des ateliers de jeux. Si l'animation en public vous tente, si vous connaissez des personnes, associations susceptibles de venir animer le marché n'hésitez pas à venir nous en parler !



Toutefois, les animations ne se cantonnent pas qu'à l'été.

**Le marché du vin nouveau** est une occasion pour le proposer à la buvette accompagné de châtaignes grillées. Cette année, Serge, un Aureillois fidèle du marché, a confectionné bénévolement une machine pour en faciliter la cuisson et renforcer la convivialité autour de la buvette. La chorale Jeux d'Y de Castanet est venue animer cette soirée en interprétant à plusieurs voix quelques chansons « à boire » dont certaines assez anciennes.

**Le marché de Noël** est une autre occasion à laquelle s'associent les enfants de la garderie de l'école, en venant chanter autour des stands et du sapin. Cet échange entre le marché et les enfants de l'école, par le biais de la garderie, est une belle rencontre. Et, on essaiera à l'avenir de la valoriser à d'autres occasions ou via des thèmes en relation avec le marché.

Nouveauté de la rentrée scolaire, la bibliothèque est désormais ouverte le jeudi entre 16h30 et 18h30, pour vous permettre à la fois de remplir votre panier de bons produits alimentaires et de livres passionnants. Autre activité qui anime le village le soir du marché :

les cours de tennis pour les enfants, une occasion pour les parents d'accompagner leurs enfants et de faire leur marché.

**La buvette du marché** apporte une véritable touche de convivialité et d'originalité. Désormais, même en l'absence de Carine, les habitués prennent le relais pour l'ouvrir. Pour 2009, on essaiera de proposer une buvette « développement durable » avec des gobelets recyclables, dans le souci de préserver l'environnement local.



## Foyer Rural



## Section Comité des Fêtes

Encore cette année, beaucoup de monde a participé aux trois grandes manifestations organisées par le Comité des Fêtes (section du Foyer Rural de Montbrun-Lauragais).

### Marché aux fleurs

Par cette belle journée de printemps, de nombreux Montbrunois, mais aussi des habitants des villages voisins, se sont déplacés pour acheter de quoi réaliser un jardin à leur goût, ou tout simplement pour admirer les belles couleurs des fleurs fraîches.

Le prochain marché aux fleurs se déroulera dimanche 3 mai 2009. La date est encore à confirmer.

### Vide grenier

Pour la première fois depuis bien longtemps, il faisait froid et humide, hélas ! Mais cela n'a découragé ni les exposants, ni les visiteurs qui apprécient toujours de trouver tel objet qui leurs rappelle un souvenir d'enfance, ou tel autre qui remplace celui qui justement avait été égaré la semaine précédente.

(Suite page 28)

(Suite de la page 27)

L'année prochaine le soleil viendra l'éclairer (nous n'en doutons pas) dimanche 3 juin 2009.

### Soirées jeux

Elles ont eu un certain succès mais elles ont attiré peu de Montbrunois. Elles seront reconduite en 2009 les dates ne sont pas encore établies.

### Randonnée des clochers

C'est une randonnée organisée sur une journée, conjointement par les Foyers Ruraux d'Auragne, Noueilles, Mauvezin et Montbrun Lauragais.

Elle s'est déroulée le lundi de Pentecôte avec un départ à Mauvezin. C'est l'occasion des rencontrer pleins d'autres amateurs de marche et de balades sur le secteur tout en découvrant de nouveaux itinéraires, de nouveaux sites des villages voisins ou plus lointains.

L'édition 2009 aura lieu comme d'habitude le lundi de Pentecôte, le 1<sup>er</sup> juin.

### Fête locale

Heureusement le soleil était de la partie ! (Souhaitons que cela se reproduise l'année prochaine, c'est quand même mieux). Noter que très nombreux furent les participants à la mounjetado du vendredi soir : 220 convives !

Le dimanche précédent avait eu lieu la traditionnelle tournée, mais les membres du Comité des Fêtes qui l'ont réalisée étaient cette année trop peu nombreux. C'est dommage, car une tournée efficace permet de financer pas mal activités (feu d'artifice, Sacem, orchestre...). Aussi, au cours de l'assemblée générale du 14 novembre, il a été décidé que la tournée ne se ferait plus.

Le Foyer Rural adresse à tous les permanents ou occasionnels qui l'aident, ses remerciements pour le soutien qu'ils apportent lors des différentes manifestations.

La prochaine fête locale se déroulera du jeudi 24 au dimanche 27 septembre 2009.

### Jardin des échanges

Christine CLERGUE passionnée de jardinage vous a proposé sa 1<sup>re</sup> bourse d'échanges nommée « Le jardin des échanges » le dimanche 22 avril 2007. Le succès de cette première édition a incité son organisatrice à la renouveler en 2008.

Cette manifestation donne lieu à des retrouvailles d'habités et, à des visiteurs venus voir le principe : se retrouver pour échanger plantes d'intérieur et d'extérieur, graines, arbres, arbustes.

Certains ont été déçus de ne pas pouvoir acheter. Les personnes présentes ont apprécié l'initiative et son esprit.

Deux dates ont été proposées une au printemps et l'autre à l'automne avec, à chaque fois, une animation nouvelle (exposition sur le miel, sur les cactées, plantes grasses, orchidées avec l'intervention d'un professionnel...).

Le dernier troc a eu lieu le dimanche 19 octobre 2008 avec une animation sur les plantes aromatiques et comestibles.

N'hésitez pas à venir même si vous n'avez pas grand-chose à troquer, pas besoin de s'inscrire avant et en plus l'emplacement est gratuit.

Laissez-vous tenter par ce concept novateur, Christine aura le plaisir de vous accueillir dans une ambiance chaleureuse autour d'un café et de gâteaux faits maison. Prochain rendez-vous au printemps 2009 dimanche 26 avril de 9 h à 12 h.

Renseignement : Christine Clergue au 05 81 14 40 40



Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 14 novembre 2008, voici le nouveau bureau du foyer rural :

- **Président d'honneur** : Gérard Bolet, Maire et ancien président du Foyer Rural.
- **Présidente** : Eliane Senac
- **Vice-président** : Pascal PrévotEAU
- **Trésorière** : Danièle Cellier
- **Vice-trésorière** : Cathy Monier
- **Secrétaire** : François Bonaventure
- **Vice-secrétaire** : Dominique Rouget

Pour tout renseignement ou adhérer au Foyer Rural, s'adresser à Eliane Senac au 05 61 81 91 11.

## Bibliothèque municipale de Montbrun-Lauragais



**La Bibliothèque Municipale est ouverte dès la rentrée scolaire et jusqu'à fin juillet. Elle est gérée par des bénévoles du Foyer Rural.**

Cette année elle accueille les élèves de l'école maternelle le jeudi.

Elle est ouverte au public :

- **Mercredi** : 15h30-16h30 (sauf jours fériés)
- **Jeudi** : 15h30-18h30 (hors vacances scolaires)
- **Samedi** : 11h-12h (sauf jours fériés)

L'inscription et le prêt de livres sont gratuits. ils étaient 66 l'an passé, ils sont 92 cette année.

Le renouvellement des étagères a été l'occasion d'un « désherbage » (tri des ouvrages usagés ou désuets) plus important, et a permis la mise en rayons de nombreux documents laissés en réserve.

En hommage à notre incontournable Moulin, la bibliothèque a initié la constitution d'un fonds spécifique « Moulins à vent et vents » ; l'acquisition de documentaires, romans et albums qui relatent des activités autour d'un moulin est régulière.

La Médiathèque Départementale accorde un prêt de 500 ouvrages renouvelable tous les 6 mois, le prochain renouvellement aura lieu le 19 janvier 2009 : penser à nous transmettre vos suggestions : auteurs, titres, thèmes, genres...

La bibliothèque a également profité du prêt d'un « Kamishibai » très apprécié des jeunes enfants et d'une « Valise de Mangas ».

Les expositions « J'en P(r)ince pour les Princesses » et « l'Abécédaire des Animaux Exotiques » ont été réservées pour le premier semestre 2009.

La bibliothèque adhère au Cercle des Lecteurs : les rencontres (5 ou 6 par an) autour d'un ou deux livres, parfois en présence de l'auteur, ont lieu dans une des bibliothèques du secteur : Ayguesvives, Donneville, Espanès, Montgiscard, Noueilles. Vous pouvez vous joindre à nous selon vos goûts et votre disponibilité.

« Le Lecteur du Val » qui associe les bibliothèques du Sicoval propose :

- 6 spectacles à prix réduit en partenariat avec le TNT
- un concours de Nouvelles
- un concours d'Art Postal (action en relation avec la Direction Régionale des Arts et de la Culture)

- un concours de Bulles en relation avec le thème de Scientilivre
- une Foire aux livres à Castanet en association avec Castanetphil
- un « Ecrivain sur la péniche » en partenariat avec Le Chèvrefeuille

Toutes ces informations sont disponibles à la bibliothèque et peuvent être communiquées au marché.



## Gymnastique volontaire "En courant d'air "

L'association intercommunale "En courant d'air" affiliée à la Fédération Française de Gymnastique Volontaire propose des cours de gymnastique aux femmes et aux hommes.

**A**u programme de ces cours figurent : cardio-training, renforcement musculaire et étirements ; bref de quoi entretenir, améliorer, dynamiser sa santé, son bien être et sa qualité perçue de vie.

Pour l'année scolaire 2008-2009 sont proposées les séances suivantes :

- **Le lundi de 20h30 à 21h30** : cours hommes organisés à la salle des fêtes de Montbrun-Lauragais sous la conduite de Daniel,
- **Le mardi de 20h30 à 21h30** : cours femmes organisés à la salle des fêtes de Montbrun Lauragais sous la conduite de Samuelle, séance orientée cardio-training
- **Le jeudi de 20h30 à 21h30** : cours femmes organisés à la salle des fêtes de Corronsac sous la conduite de Kristel, séance orientée renforcement musculaire

Ce sont au total environ 35 personnes (21 femmes et 14 hommes), habitants des communes de Montbrun-

Lauragais, Corronsac, Deyme, Donneville, Montgiscard et Pompertuzat qui fréquentent régulièrement ces cours.

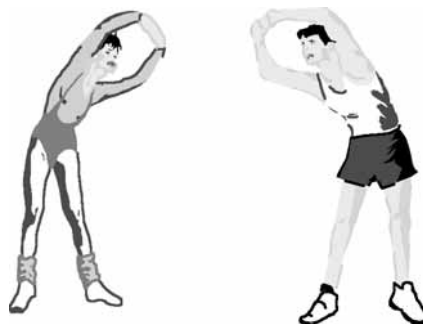
Il reste possible de pratiquer cette activité dès à présent. Les intéressés peuvent assister à une ou 2 séances avant de s'inscrire définitivement.

**Contact : Peggy TRETTO 06 66 94 61 21**

**Projet pour 2009** : la mise en place d'un cours de gym douce pour femmes

**Le bureau de l'association :**

- Présidente : Peggy TRETTO (Pompertuzat),
- Secrétaire : Agnès FEURTE (Corronsac)
- Trésorier : Yvan LEBRAS (Montbrun-Lauragais)



## L'ASIP



**L'**ASIP, issue de l'association sportive de Pompertuzat créée en 1959 est aujourd'hui une association intercommunale qui regroupe les communes de Corronsac, Deyme, Montbrun-Lauragais, Pechabou et Pompertuzat, et. C'est en jaune et noir, couleur du club, que petits et grands viennent apprendre et pratiquer le football.

**L'ASIP est dirigée cette saison par un bureau composé de :**

- Président : Bertrand MEUNIER
- Vice-président : Pascal PREVOTEAU (Montbrun)
- Secrétaire : Christine PREVOT
- Secrétaire adjoint : Serge BONNAFOUS
- Trésorière : Florence FOULQUIER
- Trésorier adjoint : Benoît MAUREL
- Responsable école de foot : Pascal PREVOTEAU assisté de Eric MENGUY et de Marc SAFFON
- Responsables foot à 11 : Henri ROYO et Luc JORDAN

**Les responsables de l'organisation des manifestations sont :**

Dominique ROUGET (Montbrun), Patrice GINESTET (Montbrun), François DURIEUX, Eric MENGUY, Pascal PREVOTEAU (Montbrun).

Cette saison, comme pour presque tous les clubs au niveau national, (peut être avec l'influence des résultats de l'équipe de France), le nombre de licenciés a légèrement diminué.

Malgré ce constat il nous est toujours très difficile de trouver suffisamment de bénévoles pour encadrer nos jeunes.



Équipe 1



Équipe 1



Équipe 2

Pour que les joueurs s'entraînent dans de bonnes conditions, des formations sont mises en place pour tous les éducateurs volontaires. Ces formations prennent la forme de stages organisés par le district avec obtention de diplômes. Un entraînement spécifique pour les gardiens de but est mis en œuvre.

Le club a choisi l'an dernier de mettre l'accent sur la compétition, pour les tranches d'âge où cela est raisonnable. Cet état d'esprit a été porteur, en effet, les équipes Senior 1, 13 ans, et Benjamins 1 ont accédé à la catégorie supérieure.

Au-delà de l'aspect sportif, notre club essaie d'être aussi un lieu d'échange et de fraternité où enfants et parents partagent des moments privilégiés d'émotion, pour un ballon au fond des filets ou un goûter au milieu des petits copains nourri du récit des exploits de la journée.

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations pour subvenir aux besoins financiers permettant le fonctionnement du club. Nous vous invitons à venir nombreux pour encourager les dirigeants du club, les aider à poursuivre leurs actions et faire de l'ASIP un club de football pour tous.

### Manifestations de la saison :

- Arbre de Noël de l'école de foot : vendredi 12 décembre 2008 à 18h
- Le loto du foot : samedi 24 janvier 2009 à 20h30
- Assemblée générale : date à définir.
- La journée du foot : samedi 27 juin 2009 à 14h

Ce contact à travers « Lo Pistarel », nous permet d'adresser nos meilleurs vœux à l'ensemble des Montbrunois pour l'année 2009.

Vous souhaitez connaître les résultats de nos équipes, retrouvez les sur le site du District Haute-Garonne Midi-Pyrénées : [http://foot31.dmt.fff.fr/competitions/php/club/club\\_fiche.php?cl\\_cod=547652](http://foot31.dmt.fff.fr/competitions/php/club/club_fiche.php?cl_cod=547652)



# Tennis Club du Moulin de Montbrun

Créé au cours de l'année 1986 / 1987, le club de tennis de Montbrun maintient son essor depuis cette date et diversifie ses activités. Il bénéficie d'installations de bonne qualité, terrain en dur (rénové grâce à un financement municipal l'an dernier) et éclairage (installé en 1994) qui permettent de pratiquer dans de bonnes conditions une grande partie de l'année.

Les effectifs sont en légère progression cette année, composés pour une bonne moitié de jeunes ou d'adolescents, ce qui nous pousse à poursuivre les efforts entrepris autour de l'animation de l'école de tennis et à réfléchir sur l'avenir du club.

## L'école de tennis

Johann David a repris en charge l'organisation de l'école de tennis assurant avec efficacité l'animation et les entraînements.

Cette continuité très appréciée par les dirigeants du club a permis une reprise rapide des séances sur une nouvelle grille horaire proposée en fonction de l'âge et du niveau de jeu des participants :

- **Mardi** : 18h/19h30 : cours 12 à 15 ans.  
20h/21h30 : adultes loisir.
- **jeudi** : 16h45/17h45 : cours 6 à 8 ans.  
18h/19h : cours 9 à 11 ans.  
19h30/21h30 : entraînement équipe compétition.

Nous proposons donc à nouveau, 5 créneaux horaires parmi lesquels nous avons réussi à replacer un cours adultes loisir.

Johann est secondé dans ses interventions auprès des jeunes de 6 à 11 ans par Simon Beder qui a suivi avec succès une formation d'initiateur à la ligue de tennis à Balma.

Comme chaque année, les inscriptions sont toujours possibles auprès de Jean-Marc Beder (05 61 81 42 83) ou auprès de Johann aux horaires indiqués.

(Les personnes intéressées peuvent essayer sur une ou deux séances avant de s'inscrire définitivement, le club prête le matériel nécessaire.).

Comme par le passé, des stages adultes peuvent être organisés à la demande des adhérents. Les dirigeants du club restent à l'écoute de toutes les propositions.

## L'équipe de Montbrun



Toujours emmenée par son capitaine Pascal Vitaux l'équipe a été reconduite et s'est trouvée renforcée par l'arrivée de Johann David dès la saison dernière. Cet appui précieux et les

progrès réalisés lors des entraînements ont permis à ce groupe de s'imposer dans sa catégorie lors du challenge Laffon et de finir demi-finaliste lors du Trophée des Caisses d'Epargne

Les progrès observés ont été concrétisés par des progressions sensibles en termes de classement individuel.

Cette année c'est Philippe Chelles qui est venu renforcer l'équipe en apportant son expérience de joueur confirmé. Après un départ mitigé en challenge Hermet, l'équipe va poursuivre sa route sur un calendrier de rencontres identique à celui de l'année écoulée.

Le bureau tient à renouveler ses remerciements au club de Pouze et sa nouvelle équipe dirigeante pour le prêt du terrain de tennis communal qui nous permet de recevoir nos hôtes dans les meilleures conditions sportives.

## Le projet club

Dans le cadre du développement du club, le bureau a déposé un « projet club » auprès de la commission développement de la ligue de tennis. Ce projet axé sur le développement des activités sportives et la formation d'initiateurs et d'arbitres a reçu un accueil favorable de la part des instances de la FFT et a été doté d'une subvention de 1 000 € qui nous permettra de poursuivre les efforts entrepris auprès de tous les membres du club.

## Les animations

### Le championnat individuel départemental



Ouvert à tous les joueurs licenciés du club, il est organisé en 3 phases. La première concerne le club lui-même au sein duquel un tournoi interne officiel sera organisé sur une période s'étendant du 3 novembre au 6 janvier.

Les 4 demi-finalistes de ce tournoi seront qualifiés pour une phase secteur leur permettant d'affronter des joueurs d'autres clubs entre les

mois de janvier et de mars, les qualifiés poursuivant leur route sur une phase départementale.

### Les tournois



Outre la possibilité de jouer à toutes heures de la journée tout au long de l'année, deux tournois sont organisés : un au mois d'octobre, l'autre fin juin. Ces tournois de double mixte sont ouverts à tous les adhérents du club quel que soit leur niveau de pratique. Cette année le tournoi d'octobre nous a permis de croiser sur les terrains nos voisins des tennis club de Pouze et de Corronsac et de ponctuer le week-end d'un repas convivial.

### Nouveauté



Dans le cadre des achats annuels de matériel, le club vient de s'équiper auprès d'un magasin spécialisé à Saint-Orens de bobines de cordage. Les adhérents au club qui souhaitent renouveler ce type de matériel peuvent acheter un bon auprès

de Johann pour la somme de 10 € et aller faire recorder leur raquette auprès de notre fournisseur.

### Le bureau

Lors de la dernière assemblée générale qui s'est déroulée en mars 2008, un nouveau bureau a été élu dont voici la composition :

|                           |                                                          |
|---------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>Présidente</b>         | Elisabeth Martin                                         |
| <b>Vice Président</b>     | Michel Lalande                                           |
| <b>Trésorie</b>           | Jean-Marc Beder                                          |
| <b>Trésorier adjoint</b>  | Bernard Conor                                            |
| <b>Secrétaire</b>         | Pascal Vitaux                                            |
| <b>Responsable jeunes</b> | Jean-Marc Beder                                          |
| <b>Membres</b>            | Marie Claire Gaïga,<br>Eliane Sénac,<br>Bernard Castella |

Les adhésions et les inscriptions au club et à l'école de tennis sont toujours possibles. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Jean-Marc Beder au 05 61 81 42 83 ou par mél : [jean-marc.beder@wanadoo.fr](mailto:jean-marc.beder@wanadoo.fr).

## Association des parents d'élèves



Née en 2004, cette association constituée de parents des élèves scolarisés dans les écoles du RPI de Montbrun Corronsac poursuit ses objectifs en organisant ou en soutenant diverses manifestations dans le cadre péri-scolaire. Le but est, à la fois de proposer aux enfants et à leur famille des animations ponctuelles dans les temps interscolaires et de soutenir différents projets pédagogiques initiés par les enseignants mais surtout de développer la convivialité en permettant aux jeunes élèves et aux parents de se rencontrer dans ces occasions.

L'assemblée générale de l'association des parents d'élèves du RPI Montbrun Lauragais/Corronsac Autour de l'Ecole s'est tenue le 22 novembre 2008. Ce fut l'occasion de faire le bilan des activités de l'année écoulée.

Ainsi ont été proposées aux enfants, parents et amis des écoles du RPI les activités suivantes :

- vente de sapins de Noël naturels et de couronnes,
- loto,
- fête de l'école de fin d'année avec spectacle musical animé par 2 intervenants,
- activités sportives dans le cadre de la fête à Corronsac (Course d'orientation à pied ou à vélo),

- week-end d'activités encadrées dans les Pyrénées (nuit d'observations des étoiles et découverte via ferrata et acro-branches),
- jeux pour enfants dans le cadre de la fête de la garderie à Montbrun Lauragais,
- soirée rencontre avec les parents du RPI à la suite de l'assemblée générale 2008.

Les bénéfices générés par ces activités et la participation financière des mairies de Montbrun Lauragais et de Corronsac ont ainsi permis de soutenir les projets pédagogiques suivants :

- découverte du musée d'Espérazza (Aude) pour 2 classes de l'école primaire,

(Suite page 34)

(Suite de la page 33)

- sortie vélo sur 2 jours pour 2 classes de l'école primaire,
- achat de matériel dans le cadre d'un projet multi-média de l'école maternelle,
- achat de jeux pour la cour de l'école de Corronsac,

### Projets 2009 :

L'association souhaite reconduire les activités proposées en 2008 (vente de sapins, loto, fête de fin d'année et participations aux manifestations locales) Les thématiques des sorties culturelles ou sportives restent toutefois à déterminer.

Les projets pédagogiques soutenus en 2009 seront les suivants :

- découverte du muséum d'histoire naturelle pour 3 classes de l'école primaire (activité entièrement financée par Autour de L'école),
- classe transplantée pour 2 classes de l'école maternelle et une classe de l'école primaire,
- achat de jeux pour la cour de l'école maternelle de Montbrun Lauragais,
- sortie vélo sur 3 jours au lac de la Ganguise pour 2 classes de l'école primaire de Corronsac,
- soutien à un projet d'atelier d'art contemporain pour 2 classes de l'école maternelle de Montbrun Lauragais

### Composition du bureau :

- **Présidente** : Nancy AUBRY (Corronsac)
- **Vice-Présidente** : Rachida BLANCHARD (Corronsac)
- **Trésorier** : Christian ROUGET (Montbrun)
- **Trésorier adjoint** : Philippe COURCHIA (Corronsac)
- **Secrétaire** : Véronique GOMILA (Corronsac)
- **Secrétaire adjointe** : Corinne LE BRAS (Montbrun)

A noter l'arrivée parmi les membres du conseil d'administration de 2 Montbrunoises : Valérie JULIEN et Lisa CHELLE.

Merci de venir nombreux partager nos activités et soutenir notre action.

Le soutien aux projets pédagogiques et les manifestations proposées ne perdureront que grâce à vos idées et la participation active des parents d'élèves.





## Informations Sicoval

# Les transports : le projet de métro ligne B

**Le projet de l'extension de la ligne B du métro jusqu'à Labège est vraisemblablement retardé.**

**E**n effet, lors de la réunion de Tisséo SMTC (gestionnaire de l'ensemble des transports publics sur la grande couronne toulousaine du mois de septembre, le projet a été retiré de l'ordre du jour sur la demande d'une de ses parties, la CAGT (Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse).

Il n'est pas enterré mais la phase de concertation qui doit permettre dans un premier temps d'étudier plus précisément les conditions de sa mise en place (tracé, terrains à acquérir, public potentiel des utilisateurs, perspectives de son utilisation, avis des toutes les parties concernées...) est retardée d'au moins une année.

Au Sicoval, les élus ne comprennent pas cette décision d'autant que ce projet a été déclaré prioritaire ainsi que 3 autres qui eux n'ont pas été retirés de l'ordre du jour. L'argument avancé est l'état des finances de Tisséo SMTC qui accuse un déficit important.

Les élus au conseil de communauté du Sicoval ont décidé d'envisager des actions plus radicales afin d'obtenir la réinscription du projet d'extension du métro B : l'élaboration et la diffusion d'une large pétition ainsi qu'un vote de blocage du prochain budget de Tisséo. Tout ou partie de ces actions ne seront mises en place que si la prochaine réunion de décembre de Tisséo ne permet pas un déblocage de la situation. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation dans les prochains « Lo Pistarel ».

## Instruction du droit du sol :

**Lors de la réunion du conseil de communauté du mois d'octobre, il a été décidé la création d'un nouveau service au Sicoval.**

**C**elui-ci permettra de mettre à disposition des communes des techniciens chargés d'étudier les demandes de permis de construire, de lotir, déclaration de travaux, les certificats d'urbanisme... bref tout ce qui concerne le droit du sol. Le coût financier de ce service sera mutualisé et il devrait être mis en place pour juillet 2009.

Pourquoi cette décision ?

Cela correspond à deux éléments nouveaux un réglementaire et l'autre qui fait suite au désengagement de l'état dans certains services autrefois « publics ».

La réglementation a modifié les délais de réponse aux demandes concernant le droit du sol. Ils sont ramenés à deux mois pour les permis de construire (sauf dans la zone d'intervention de l'Architecte des

Bâtiments de France), sans réponse l'autorisation est considérée comme accordée. Ces délais sont très courts et demandent une réactivité et des connaissances techniques pointues que les petites communes, qui ne possèdent pas de service, ne peuvent pas avoir. D'où le risque de voir se développer des accords tacites pour des projets qui peuvent ne pas être conforme au PLU.

Jusqu'à présent c'est la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) qui instruisait ces demandes au nom des communes. Or la DDE a été démantelée et ses effectifs énormément réduits, ses agents ne peuvent plus étudier les dossiers et apporter leurs avis dans les délais. (Environ 800 dossiers / an pour un agent).

Cela permettra aux communes d'éviter la généralisation des autorisations tacites et de maîtriser la qualité de l'urbanisation communale.

Il s'agit d'un service et non d'un transfert de compétences, c'est le maire qui continue à délivrer les autorisations... ou les refus.

## Séminaire du Sicoval

**Le Sicoval prévoit régulièrement la tenue d'un séminaire pour les élus des communes qui le composent.**

**C**ela permet de réfléchir au devenir de la communauté d'agglomération, d'en étudier les perspectives, de mieux définir les objectifs et les projets communs, bref, que veut-on faire ensem-

ble ? Quels moyens se donner ? Comment le faire ? Avec un des moyens à envisager : la mise en place d'un pacte financier.

Ce séminaire aura lieu fin janvier et la commune de Montbrun y sera représentée.

Actuellement les élus sont sollicités pour le préparer, au niveau communal et au niveau des diverses commissions thématiques du Sicoval.

## Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

**Le CISPD est une commission réglementaire du Sicoval, qui correspond à des dispositions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**C**e conseil a pour objectif de mettre en place une politique de prévention sur le territoire du Sicoval qui doit se décliner en actions concrètes. Quatre thèmes de travail ont été définis. Présidé par Jacques Oberti, Maire d'Ayguësvesives, il est constitué de cinq instances principales qui comprennent des représentants des communes.

- Le CISPD en est l'instance centrale. Il définit les axes de travail et valide les projets. Il est constitué par les référents des communes. Pour Montbrun il s'agit de Jean-Luc Moles.

- Le Groupe thématique « Jeunesse, citoyenneté, sécurité routière » couvre la prévention des conduites à risques, initie des actions autour de l'éducation à la sécurité routière, la formation des animateurs locaux de sécurité routière, etc. René Lansoy y est notre représentant.

- Le Groupe thématique « Atteinte aux biens et aux personnes » s'occupe des appels à projets visant à la sécurisation des équipements publics, les actions des équipes locales de veille, les conseils en direction du 3<sup>e</sup> âge et la prévention des cambriolages. Jean-Luc Moles y est notre représentant.

- Le Groupe thématique « Point d'Accès au Droit (PAD) et veille sociale » qui travaille sur les dispositifs de justice de proximité et sur l'information aux habitants en ce qui concerne la justice et le droit, ainsi que sur la collaboration avec les partenaires sociaux pour aider les personnes se trouvant en situation à risque. Elisabeth Sarrato y est notre représentante.

- Le Groupe de travail « Associations » groupe technique qui est chargé d'étudier les demandes de subventions.

Nous vous tiendrons informés des travaux et réalisations du CISPD. Si vous avez des questions sur ces thèmes, n'hésitez pas à en faire part au Secrétaire de Mairie ou à un de nos représentants.

## Déchets ménagers, encombrants et dépôts sauvages

En janvier 2008, le Sicoval a mis en place un nouveau service de collecte des déchets ménagers, à l'occasion du changement de prestataire, qui est maintenant la société SITA. Le principal changement, pour les Montbrunois, a été la mise en place de bacs jaunes à la place des caissettes, la collecte des deux bacs le même jour, le mercredi, grâce à des camions bi-compartimentés. Comme la plupart des petites communes, nous avons décidé, après enquête, de ne collecter le bac gris (déchets ménagers) qu'une fois par semaine et le bac jaune (tri sélectif) qu'une semaine sur deux.

Cette nouvelle organisation a permis d'optimiser la collecte, aussi bien au niveau de son coût que de son impact sur l'environnement : au niveau du Sicoval, ce sont 100 000 km de moins par an parcourus par les camions de ramassage, soit 30 % de moins de gaz à effet de serre émis. Au niveau de l'usager, c'est 26 €, soit 11 % de moins sur la redevance pour un foyer de 3 personnes.

Par contre, la collecte des déchets verts qui existait sur le Nord du Sicoval a été supprimée, et remplacée par un service payant de collecte des branchages sur l'ensemble du territoire. Ce service, mal connu, est peu efficace et fortement critiqué.

C'est pourquoi les responsables du service déchets du Sicoval (dont votre maire, vice-président de ce service) ont décidé de lancer une enquête auprès des usagers pour faire le bilan de cette organisation et connaître leurs souhaits en matière de collecte des déchets verts. Voici les résultats de l'enquête auprès des Montbrunois.

L'enquête a été diffusée à tous les foyers, dans les boîtes à lettres et sur la liste de diffusion par mail. Nous avons reçu les réponses de 70 foyers soit environ 30 %, ce qui peut être considéré comme un bon taux de réponse.

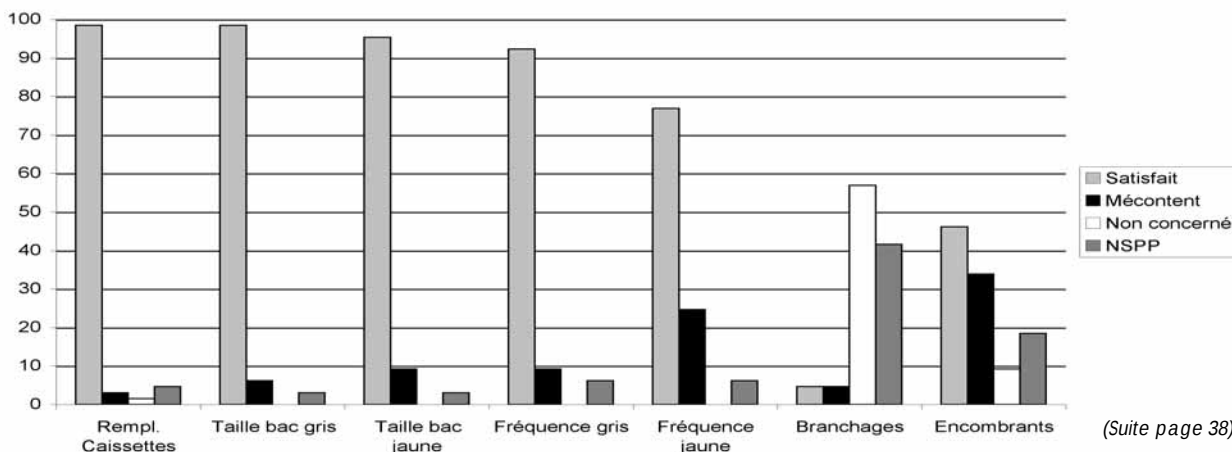
La quasi-totalité des réponses vient de foyer de 2 à 4 personnes, dont 90 % de propriétaires et 10 % de locataires.

Les usagers sont quasiment unanimement satisfaits du remplacement des caissettes, du service concernant les bacs gris et jaunes. Par contre, ils sont moins satisfaits de la réduction de fréquence de collecte des encombrants (34 % de mécontents). Dans leur quasi-totalité, ils ignorent l'existence du service de collecte des branchages ou ne se sentent pas concernés.

(NB : dans les graphiques NSPP veut dire "ne se prononce pas").

Par ailleurs, une faible majorité d'usagers seraient favorables à une collecte du verre en porte à porte (54 %), en alternance avec la collecte du tri sélectif ■

Satisfaction par rapport aux services



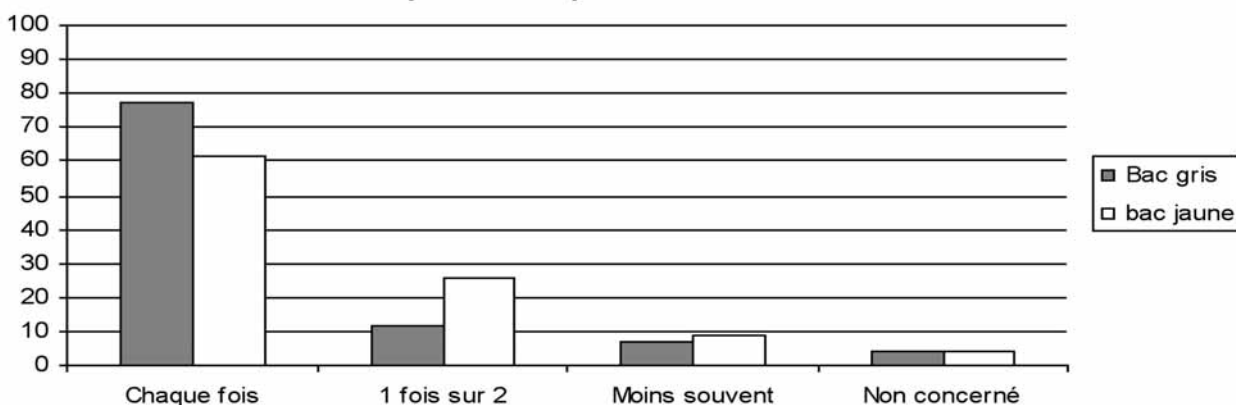
(Suite page 38)

(Suite de la page 37)

La grande majorité des usagers sortent les bacs à chaque passage, mais dans une moindre mesure pour le bac jaune. Plusieurs personnes ont suggéré de réduire la fréquence des collectes, notamment pour le bac jaune. Il faut noter que dans plusieurs collectivités a été mise en place une "redevance incitative", dont l'objectif est de réduire le

volume de déchets. La solution de la pesée des bacs a été le plus souvent abandonnée, mais le paiement à la fréquence de sortie des bacs, grâce à la puce informatique présente sur les bacs et lue par le camion donne de bons résultats. La généralisation de la redevance incitative faisant l'objet d'une conclusions du "Grenelle de l'environnement", le Sicoval devra se pencher sur ce problème ■

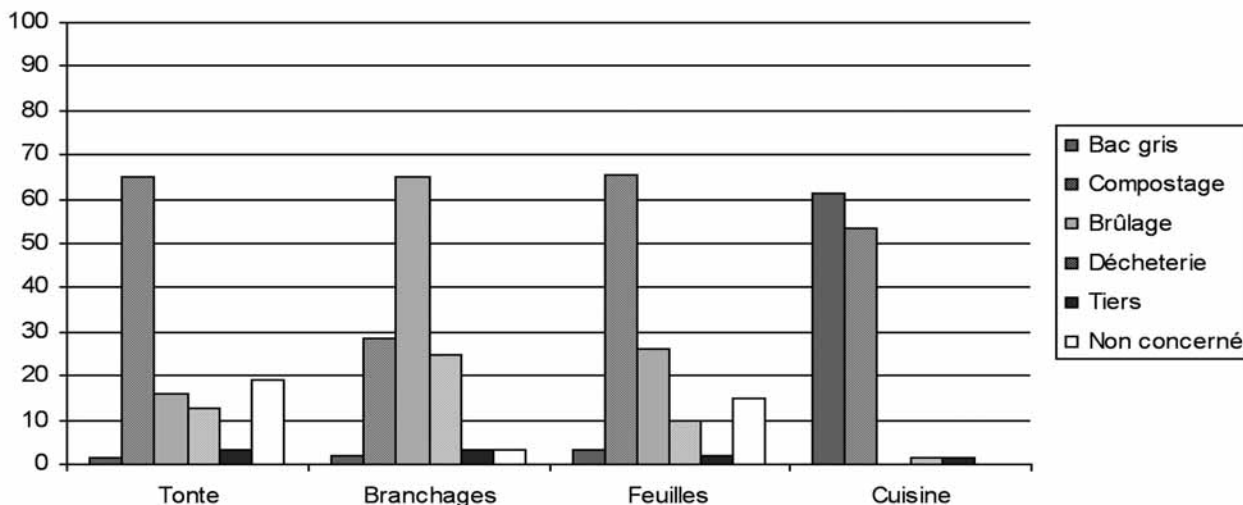
## Fréquence de présentation des bacs



L'apparaît pas de problèmes particuliers d'élimination des déchets produits par les jardins, malgré leur grande taille en général. Il faut noter le taux remarquable de compostage des déchets de tonte, des feuilles (65 %) et même des déchets de cuisine (plus de 50 %), nettement supérieur au taux d'équipement en composteurs fournis par le Sicoval

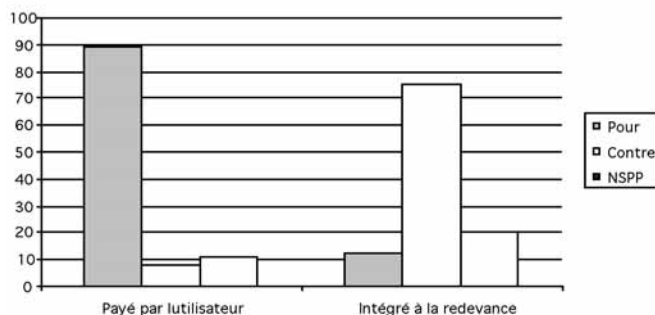
(25 %). L'autre solution d'élimination est le brûlage, notamment pour les branchages (65 %) ; elle ne pose pas de problèmes majeurs si on respecte les interdictions saisonnières, prend toutes les précautions et si on veille à ne pas enfumer les voisins et la route. Par contre, le recours à la déchèterie est relativement faible ■

## Elimination des déchets verts et fermentescibles

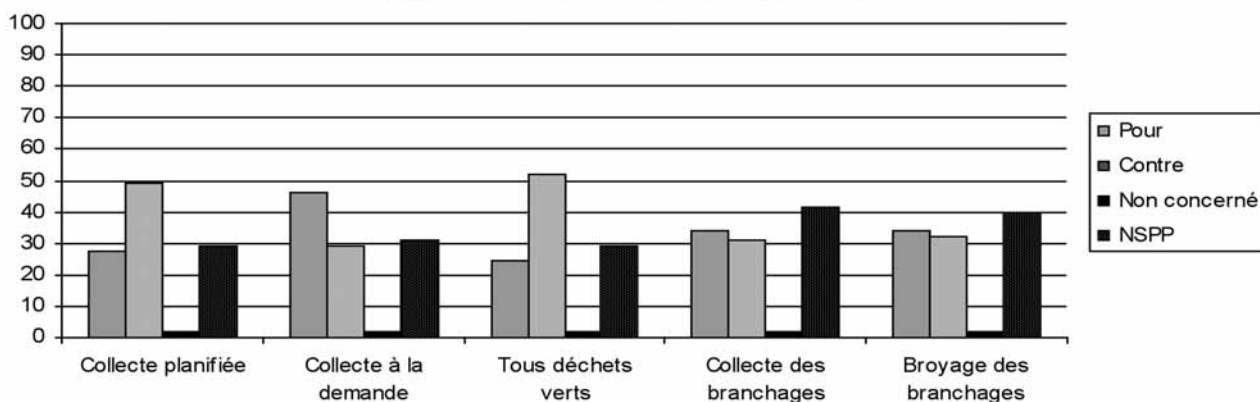


**E**n majorité, les usagers ne souhaitent pas la mise en place d'un service planifié de collecte des déchets verts, et ne souhaitent pas qu'on collecte tous les déchets verts. Une faible majorité relative serait favorable à un service à la demande, à une collecte ou à un service de broyage sur place des branchages. Par contre, la grande majorité souhaite que ce service ne soit payé que par le seul utilisateur et qu'il ne soit pas répercuté sur la redevance ■

Financement de la gestion des déchets verts



Souhaits pour le ramassage des déchets verts



## Position du Conseil Municipal

Après analyse des réponses et débat, le conseil municipal considère qu'il n'y a pas de problèmes d'élimination des déchets verts sur la commune, en raison d'un taux de compostage élevé et satisfaisant et, pour les branchages, de possibilités de brûlage favorisées par la taille des terrains. Il faut noter que presque tous les usagers ignorent l'existence du service de ramassage payant des branchages.

De toutes façons, seuls 34 % des usagers seraient intéressés par une solution de type ramassage à la demande ou broyage. Les usagers sont en majorité hostiles à une collecte de tous les déchets verts, et surtout hostiles à une augmentation de la redevance que pourrait provoquer cette collecte.

Par conséquent, le conseil municipal ne souhaite pas qu'une collecte de tous les déchets verts soit mise en place. La collecte des déchets de tonte et des feuilles serait inutile et source d'atteintes à l'environnement, en raison de la circulation de camions générée. Il est favorable à un service de broyage des branchages, bien que la demande sur la commune ne soit pas importante. La mise en place de ce service ne doit pas provoquer de hausse de la redevance. Il souhaite que

chaque commune puisse se prononcer avant la mise en place d'un tel service, en fonction des solutions techniques et des modes de financement retenus. Une collecte du verre en porte à porte pourrait aussi être envisagée, en alternance avec le tri sélectif, si elle s'intègre dans le circuit existant et n'entraîne pas de surcoût ■

**S**i la collecte des déchets ménagers semble donc donner satisfaction, il reste un point noir, à savoir les dépôts sauvages, notamment au château d'eau. D'où le "coup de gueule" ci-après, publié dans la Dépêche du Midi du 06/11/2008 (Une rectification : bien qu'il ait une sympathie non dissimulée pour les Verts, Gérard Bolet n'est aujourd'hui adhérent d'aucun parti politique). Précisons que la mairie a déposé une plainte à la gendarmerie pour le dépôt au château d'eau et qu'une étiquette sur un carton devrait permettre d'en retrouver l'auteur. Par ailleurs, nous avons décidé de supprimer ce récup-verre et de demander à France Telecom de clôturer son central, ce qu'ils ont accepté. Comble de l'ignominie, c'est un chien malade et agonisant qui a été abandonné à cet endroit récemment, nous sommes évidemment intervenus pour faire euthanasier ce pauvre animal dans des conditions décentes ! ■

(Suite page 40)

(Suite de la page 39)

## Montbrun-Lauragais Dépôts sauvages : le maire Vert voit rouge

Le contenu d'une benne de gravats déversé au pied d'un Récup'verde, des montagnes de polystyrène entassées autour d'un point de regroupement, des encombrants divers abandonnés sur une ancienne voie d'accès au vieux château... Les dépôts sauvages se multiplient, sur le territoire de la commune de Montbrun-Lauragais, et les élus, après avoir retroussé leurs manches pour procéder eux-mêmes aux premiers déblayages, ont même fini par baisser les bras, devant l'ampleur des dégâts. Gérard Bolet, le maire de Montbrun voit rouge : « Avec l'employée municipale et plusieurs conseillers municipaux équipés de leurs remorques, nous avons fait le tour de trois dépôts sauvages : un premier, route de Donneville, sur une ancienne entrée du château vieux ; un point de regroupement de déchets ménagers ; et un troisième point, à côté du château d'eau, où les dépôts sauvages se multiplient depuis qu'on a installé un récup-verre. » Résultat : pas moins de quatre remorques de déchets récupérées et enlevés, et encore l'équipe a-t-elle dû renoncer à déblayer au château d'eau, au vu de l'ampleur du dépôt : « Certainement un camion d'artisan, ou de particulier qui a benné », explique Gérard Bolet, qui poursuit en tirant les conséquences pratiques : « Route de Donneville, nous allons faire supprimer l'accessibilité au lieu de dépôt : coût des travaux, 1 200 €. Et au château d'eau, nous faisons



évacuer les déchets par une entreprise, supprimer le récup-verre et clôturer le lieu ! Nous n'avons pas encore chiffré, mais cela aussi a un coût. »

Autant de coûts qu'auront à supporter les contribuables Montbrunois. Aussi, le maire, qui est également vice-président de la commission déchets, au Sicoval, appelle-t-il à la vigilance et « n'ayons pas peur des mots, ajoute-t-il, appelons à la délation : signaler à la mairie tout véhicule suspect, relever sur place tout moyen d'identification (une enquête est d'ailleurs en cours à partir d'un carton portant une adresse) ». Et de rappeler les divers moyens mis à disposition par le Sicoval, notamment une déchetterie gratuite à 3 km (Montgiscard) pour les particuliers, ainsi qu'une déchetterie payante pour les professionnels (qui facturent à leurs clients le nettoyage des chantiers).

À noter : la déchetterie de Montgiscard est ouverte les mardis, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, ainsi que le samedi en continu de 9 h 30 à 17 heures. Tél. 05 61 83 02 15.

La Dépêche du Midi 06/11/2008

## Infos déchèteries

### Modalités d'accès aux déchèteries

Le Sicoval adhérent au syndicat mixte Decoset, ses habitants peuvent se rendre sur toutes les déchèteries qu'il gère sur le secteur : Labège, Montgiscard, Ramonville Saint-Agne.

Pour des raisons de sécurité et de contrôle, les déchèteries seront progressivement équipées de barrières d'entrée. Une identification des véhicules par reconnaissance de la plaque minéralogique (préalablement enregistrée sur le site internet de Decoset ou auprès de l'agent), en déclenchera l'ouverture.

Sur le site, vous trouverez toutes les informations pratiques, la localisation des sites, les modalités permettant l'enregistrement de son véhicule, les déchets acceptés...

[www.decheteries-decoset.info](http://www.decheteries-decoset.info)

### Nouvelle modalités d'accès au déchèteries

• Labège - 05 61 39 99 18

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30-12h / 13h30-17h

Samedi et dimanche : 9h30-17h

Fermée le mardi et jours fériés

• Montgiscard - 05 61 83 02 15

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 14h-18h

Samedi : 9h30-17h

Fermée lundi, dimanche et jours fériés

• Ramonville-St-Agne - 05 62 88 30 15

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h30-12h / 13h30-18h

Samedi et dimanche : 9h30-17h

Fermée le jeudi et jours fériés

Désormais les textiles sont acceptés dans les trois déchèteries.

# L'école

**La rentrée scolaire a vu un certain nombre de modifications imposées par le gouvernement et le ministère de l'Education Nationale.**

## 1. Un changement dans la semaine scolaire

La suppression de toute heure scolaire le samedi matin où les écoles sont donc fermées. Nous n'étions plus concernés sur les écoles de Montbrun et de Corronsac depuis déjà quelques années.

## 2. Des changements d'horaires

C'est le décret du 15 mai 2008 qui précise que l'horaire obligatoire d'enseignement passe de 26 h hebdomadaires à 24 h. Les deux heures dégagées doivent permettre de prendre en charge les élèves qui connaissent des difficultés dans leurs apprentissages afin de les aider à les surmonter. Difficultés qui sont de type scolaire, c'est-à-dire les aider à comprendre et maîtriser une notion que les activités de classe ne lui ont pas permis d'acquérir. Ces aides personnalisées sont proposées aux familles qui peuvent refuser.

**Les 24 heures sont réparties de deux façons possibles :**

- L'une telle que le prévoit le texte officiel c'est-à-dire 4 jours de classe de 6 heures et les deux heures placées soit sur ces journées soit le mercredi matin.
- L'autre qui est dérogatoire, les 24 heures réparties sur 4 jours et demi (mercredi matin compris) et l'aide personnalisée est placée durant la semaine.

C'est l'inspecteur d'Académie qui avalise l'organisation proposée par le conseil d'école, après avis de l'inspecteur de Circonscription.

Sur le RPI Corronsac Montbrun, la solution adoptée est celles des 24 heures d'enseignement obligatoire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), le mercredi matin étant réservé à l'aide personnalisée, de 9 h à 11 h.

Cela a une importance quant aux transports scolaires, puisque le Conseil Général a décidé qu'ils ne seraient organisés que pour les horaires obligatoires. Il n'y a donc pas de bus le mercredi matin. Le temps de travail des enseignants comporte donc 24 heures hebdomadaires, + 2 heures d'aide personnalisée + 1 heure qui se cumule toutes les trois semaines pour les réunions d'école ou leur formation continue + leur travail de préparation de classe, de correction et rencontres avec les familles dont la durée n'est pas définie.

## 3. Un changement dans la prise en compte de la difficulté scolaire

Depuis une vingtaine d'années, ont été mis en place des groupes d'enseignants spécialisés (ayant reçu une formation spécifique et titulaires d'un diplôme) chargés de tenter d'aider les élèves présentant des troubles plus importants qui ne leur permettent pas d'apprendre dans les meilleures conditions. Ce sont les RASED ou Réseaux d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficulté. Ils sont composés d'un psychologue scolaire, et de deux enseignants rééducateurs qui peuvent prendre l'élève ou un petit groupe d'élèves à part de la classe régulièrement. Ils interviennent et prennent les enfants en charge lorsque l'enseignant de la classe n'a pas réussi à faire évoluer les problèmes dans le bon sens. Ils sont aussi en contact fréquent avec les familles.

Le Maître E, aide l'enfant dans le travail d'élaboration de sa pensée afin qu'il puisse effectuer les tâches scolaires qui lui sont demandées. L'objectif est d'aider l'enfant à prendre conscience de ses stratégies, d'en envisager éventuellement de plus efficaces ainsi que de prendre conscience du raisonnement et de l'effort en jeu dans l'apprentissage.

Le Maître G, s'adresse à l'enfant qui a des difficultés à investir son statut d'élève, il intervient sur son comportement pour lui permettre de devenir un élève, d'accepter les contraintes, lui permettre de se concentrer...

Cette aide multiforme doit permettre à l'enfant de s'engager activement dans les apprentissages et de restaurer chez lui l'estime de soi et le désir d'apprendre.

(E et G n'étant que les appellations d'ordre et non des sigles, il existe aussi des enseignants ayant les spécialités A, B, C... pour des handicaps d'autres types : déficience visuelle, auditive...)

Cette aide spécifique va disparaître puisque le ministère a décidé de les supprimer à terme (d'ici 3 ans). C'est-à-dire que les enfants présentant ce type de difficulté ne bénéficieront plus de ces temps de rééducation par de véritables professionnels. Les équipes éducatives qui comportent outre les enseignants de l'élève, le directeur de l'école, les enseignants spécialisés, les familles et les professionnels qui prennent en charge les enfants hors temps scolaire (orthophonistes, médecins...) ne pourront plus être organisées afin d'envisager toutes les aides possibles pour ces élèves souvent en grande difficulté et qui ont des problèmes à

(Suite page 42)

(Suite de la page 41)

surmonter que les empêche d'apprendre sereinement.

Enfin durant les vacances scolaires les enseignants peuvent proposer à certains élèves de CM2 de suivre des stages de remise à niveau d'une semaine avec l'accord de leur famille, ainsi que cela a été organisé aux vacances de printemps ainsi que début juillet et fin août.

### 4. Un changement dans les programmes scolaires

Depuis la rentrée 2008, de nouveaux programmes ont été édités. Ils s'articulent autour du socle commun de compétences qui comporte 3 paliers chacun correspondant aux savoirs et compétences minimales que doit acquérir un élève à la fin du CE1, à la fin du CM2, et fin de troisième avec le Brevet des collèges. Chacun de ces paliers fait l'objet d'une évaluation individuelle nationale. Le contenu de ces éléments est disponible en librairie.

Ce début d'année scolaire est difficile pour tous, enseignants, élèves, familles mais aussi pour les municipalités qui doivent faire face à cette nouvelle organisation imposée de façon précipitée, sans concertation et dans une certaine confusion. Pourtant l'Association des Maires de France et les associations de parents d'élèves avaient demandé de reporter d'un an certaines réformes afin de pouvoir mieux en préparer la mise en place.

Tout ceci a donc des répercussions sur le transport scolaire, sur les garderies y compris pour les écoles de Montbrun et de Corronsac.

### Quelles sont donc ces incidences en matière d'organisation au niveau communal ?

Dans un premier temps, comme cela a été dit précédemment, la nouvelle organisation du temps scolaire adoptée sur le RPI a conduit les équipes enseignantes à mettre en place les deux heures d'aide personnalisées le mercredi matin. Ce volume annuel de 60h dégagées par la réduction du temps d'enseignement hebdomadaire a donc été réparti sur 30 mercredis. Cette aide personnalisée assurée par l'ensemble des enseignants du RPI se déroule sur l'école de Montbrun et s'adresse à des élèves qui sont en difficultés passagères et ponctuelles sur certains aspects des programmes. Elle ne concerne donc que des groupes d'élèves restreints qui sont amenés à évoluer dans leur composition et dans les contenus

abordés. Cette situation nouvelle, imposée dans la précipitation, a conduit les communes et les parents d'élèves à se pencher sur l'organisation à mettre en place pour gérer le mercredi, les élèves concernés par l'aide personnalisée et ceux qui ne le sont pas mais dont les parents travaillent et ne disposent pas de moyens de garde.

La commune, adhérente à la compétence centres de loisirs (CLSH) s'est tournée vers le SIVOS et en collaboration avec les autres communes partenaires a évalué les besoins, étudié les capacités d'accueil des 4 centres existants (Lauzerville, Baziège, Montgiscard et Donneville) et l'opportunité de mettre en place des moyens de transport pour acheminer les enfants de leurs communes vers les centres de loisirs du SIVOS.

Un système d'inscription préalable auprès des centres de loisirs ou du SIVOS à Montgiscard s'est mis en place et un minibus est donc à disposition le mercredi (hors mercredi libéré). Il passe à Espanès puis à Corronsac et prend les enfants de Montbrun sur le parking de l'école à 8h30 pour les amener au centre de loisirs de Montgiscard, celui de Donneville n'étant plus disponible le mercredi en raison de la dérogation demandée par la commune pour organiser son temps scolaire sur quatre jours et demi.

La garderie municipale a donc été maintenue le mercredi matin. Elle fonctionne à partir de 7h30 et accueille jusqu'à 8h30 les enfants qui attendent le bus du centre de loisirs et jusqu'à 9h ceux qui attendent le début de l'aide personnalisée (9h/11h). A l'issue de cette prise en charge par les enseignants et en fonction des besoins, la garderie peut reprendre jusqu'à midi.

Autre nouveauté de la rentrée, le service minimum d'accueil (SMA) a été instauré par le gouvernement par une loi en date du 20 août 2008. Celle-ci précise que les communes doivent en cas de mouvement de grève dans les écoles maternelles et élémentaires mettre en place un service minimum d'accueil. Le texte voté fait obligation aux communes de constituer une liste de personnes volontaires susceptibles de venir prendre en charge l'accueil et la garderie des enfants, sans fixer par ailleurs de conditions en matière de diplômes ou de taux d'encadrement. Cette liste est transmise aux autorités académiques puis préfectorales qui vérifient simplement que les personnes contactées ne sont pas identifiées comme délinquantes dans des fichiers policiers.

Ce dispositif d'accueil doit se mettre en place dès que le seuil de 25 % de grévistes est atteint, cette information étant transmise aux communes par l'inspection académique. Un système de prise en

charge par l'Etat d'une partie des frais engagés est prévu à partir des retenues effectuées sur les salaires des enseignants grévistes.

Une liste de cinq personnes a donc été constituée à Montbrun composée de personnel communal pour l'essentiel et ce service minimum d'accueil a été mis en place pour la première fois lors de la journée du 20 novembre dans des conditions relativement satisfaisantes compte tenu du fait que de nombreuses familles avaient gardé les enfants à la maison. Il n'en reste pas moins que ce dispositif compliqué à instaurer dans de nombreuses communes, ne pourra être à nouveau mis en place sur la commune qu'à la condi-

tion où les personnes sollicitées soient elles-mêmes disponibles le jour J ce que personne ne peut garantir. A Montbrun, les ATSEM assuraient déjà l'accueil des enfants quand les enseignantes étaient en grève et elles non, nous n'avions donc pas de raison de supprimer ce dispositif ; mais il est clair que, si le personnel communal est en grève le même jour que les enseignantes, nous ne l'obligerons en aucun cas à assurer ce service d'accueil.

Au-delà de l'éducation nationale, la question qui se pose c'est l'avenir des services publics, leur accessibilité à tous sur tout le territoire, avec les moyens nécessaires pour assurer leur qualité.

## Dossier "réglementation et sécurité"

**Le risque zéro en tout domaine n'existe pas. Pourtant un certain nombre de précautions imposées par la réglementation ou par le simple bon sens peuvent permettre de limiter les dangers encourus. Voici quelques éléments pour en savoir plus.**

### Balade en vélo



Bien que très agréables, les balades en vélo comportent des risques. Tout choc peut provoquer des blessures graves puisqu'un cycliste n'a pas de carrosserie pour le protéger. Pour éviter au maximum ces accidents,

voici quelques règles qu'il est bon de rappeler :

1. Respectez les règles minimales du code de la route : panneau "stop", priorité à droite, rouler bien à droite etc. et apprenez-les à votre enfant.
2. Sur route le vélo doit être conforme aux règles du code de la route et être en bon état :
  - Eclairage à l'avant, feux rouge à l'arrière.
  - Sonnette
  - Catadioptrés (plaques réfléchissantes) : un rouge à l'arrière, un orange sur chaque pédale et deux visibles latéralement (fixés aux rayons)
  - Frein sur chaque roue.

Equipements facultatifs mais conseillés, voire indispensables :

1. Casque (votre seule carrosserie).
2. Vêtements clairs, mieux, munis de bandes réfléchissantes, "gilet jaune" obligatoire de nuit sur route.
3. Plaque portant nom et adresse.

4. Portable, et surtout numéro à appeler en cas d'urgence.

Empruntez les pistes cyclables.

### En ville

Ne frôlez pas les voitures (prendre garde à l'angle mort), anticipez leurs mouvements.

Pour tourner à gauche, mettez vous en place sur la chaussée et tendez le bras.

En ville faites attention aux voitures qui déboitent sans vous avoir vu, aux portières qui s'ouvrent, aux piétons qui débouchent entre deux voitures.

A une intersection, ne vous "cachez" pas derrière un bus.

### Sur la route

- Evitez ornières et gravillons.
- Dans les virages, tenez bien votre droite.
- En groupe, roulez en file indienne lors d'un dépassement par un véhicule.
- Evitez les routes très fréquentées, les déplacements de nuit.
- Méfiez vous du dépassement par un camion (appel d'air)
- Soyez très vigilant en cas d'intempéries, de chaussée glissante.

### Pour en savoir plus :

[www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr)

(Suite page 44)

(Suite de la page 43)

### Sécurité des enfants en voiture

Quelques règles à rappeler : à 50km/h le poids est multiplié par 30, il est donc illusoire de penser retenir un enfant en cas de choc, une seule sécurité : la ceinture, mais tout dépend aussi du poids de l'enfant :

- Moins de 13 kg : l'enfant doit être mis dans un siège dos à la route (sans airbag), ou dans une nacelle, fixé par la ceinture 3 points.
- De 9 à 18 kg : l'enfant doit être assis dans un siège "enfant" adapté, fixé par un harnais, le siège attaché par la ceinture 3 points.
- De 15 à 36 kilos : l'enfant est assis sur un réhausseur et attaché par la ceinture 3 points.
- Plus de 10 ans : l'enfant peut être assis à l'avant du véhicule, le réhausseur n'est plus obligatoire, il doit bien sûr être attaché par la ceinture 3 points.

Pour résumer : « Pour les enfants comme pour les grands, à l'arrière comme à l'avant la ceinture en voiture c'est important. »

Pour en savoir plus : [www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr)

### Balade à pied



Lorsque qu'il marche sur route, le piéton est extrêmement fragile. Le code de la route comporte aussi des éléments qu'un marcheur se doit de respecter.

#### Vos obligations

Traversez la chaussée sur les passages piétons.

En présence de feux tricolores, attendez que votre signal soit au vert, regardez malgré tout à gauche et à droite.

En l'absence de feux, redoublez d'attention : visibilité, distance et vitesse des véhicules.

Attention si une file de voiture s'arrête pour vous laisser passer, l'autre file, ne vous ayant pas vu, ne s'arrêtera pas. Attention aux bus à contresens.

Ne débouchez pas derrière un obstacle qui vous masque complètement (bus)

Une fois régulièrement engagé, traversez franchement sans précipitation.

La nuit tombée, redoublez de prudence, vous voyez les voitures de loin mais les conducteurs ne vous voient souvent que lorsqu'ils sont à quelques mètres.

#### En cas d'absence de trottoir

En petit groupe (2 à 4 personnes) marchez à gauche de la chaussée sans empiéter sur celle-ci, vous verrez

ainsi arriver les voitures et pourrez vous écarter si besoin. En groupe plus important (5 à 20 personnes) Un tel groupe est considéré comme un véhicule et doit donc se trouver à droite de la chaussée. Marchez au maximum deux par deux.

En groupe supérieur à 20 personnes, fractionnez-vous en plusieurs groupes d'une quinzaine de personnes, avec 50 m d'intervalle entre chaque groupe.

La nuit signalez-vous par des brassards réfléchissants.

### L'enfant piéton

Il ne réagit pas comme un adulte : son champ visuel est plus limité, il est petit, donc est caché par les voitures, il ne reconnaît pas les signaux sonores du danger, il met trois fois plus de temps qu'un adulte pour faire la différence entre un véhicule qui se déplace ou qui est arrêté. Il lui est difficile d'apprécier les vitesses relatives de véhicules. C'est à vous à lui apprendre les dangers de la rue et de la route, montrez-lui le bon exemple.

Toujours le faire descendre de voiture côté trottoir.

### Sur route et autoroute

En cas de panne, mettez vos feux de détresse et enfiler votre gilet jaune avant de descendre, du côté droit, de votre véhicule. Posez votre triangle de présignalisation au moins à trente mètres de votre véhicule. Appelez les secours à l'aide de votre portable ou, sur autoroute, rejoignez la borne téléphonique installées tous les deux kilomètres en marchant de l'autre côté de la glissière (Ne pas oublier que le temps de survie d'un piéton sur autoroute ne dépasse pas 20 minutes en moyenne). Faites sortir vos passagers et installez les derrière la glissière de sécurité. En cas d'absence de gilet ou de triangle dans le véhicule : amende de 90 euros.

En Espagne, obligation d'avoir 2 triangles.

#### Pour en savoir plus :

[www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr)

### Quad



Le quad est un véhicule tout terrain à quatre roues, doté d'un moteur de 50 à 500 cm<sup>3</sup>.

Réglementation pour avoir le droit de conduire un quad sur la route :

1. Quad homologué.
2. Port du casque (homologué) obligatoire.
3. Assurance obligatoire.

4. Au moins une plaque d'immatriculation.

Quad de moins de 50 cm<sup>3</sup>, vitesse maxi 45 km/h, poids à vide moins de 350 kg :

C'est un quadricycle léger à moteur, âge mini pour le conduire 14 ans, Brevet de Sécurité Routière (BSR) obligatoire.

Quad supérieur à 50 cm<sup>3</sup>, poids à vide 550 kg maxi : C'est un quadricycle lourd à moteur, âge mini pour le conduire 16 ans, permis B1 obligatoire (équivalence permis A, A1 ou B).

Pour pouvoir transporter un passager le quad doit posséder un deuxième siège ou une selle double.

Le maire a le pouvoir d'interdire certains chemins à tout véhicule à moteur.

Sur la commune de Montbrun Lauragais, tous les chemins de terre sont interdits aux véhicules à moteur (sauf engins agricoles).

**Pour en savoir plus : [www.motoservices.com](http://www.motoservices.com)**

### Piscine



Les piscines, enterrées ou semi enterrées, non closes, privatives à usage individuel, doivent être obligatoirement pourvues d'un système de sécurité destiné à prévenir les noyades, dès la mise en eau ou, au plus tard, à l'achèvement des

travaux. Ces dispositifs ne doivent pas pouvoir provoquer de blessures, il en existe de quatre sortes :

- Barrière de protection apte à empêcher le passage d'enfants de moins de cinq ans (verrouillage de l'accès)
- Couverture apte à empêcher l'immersion involontaire d'enfants de moins de cinq ans, et à résister au franchissement d'un adulte.
- Abri, qui une fois fermé rend le bassin inaccessible aux enfants de moins de cinq ans.
- Alarme (immergées ou périmétriques) dont les commandes ne doivent pas pouvoir être utilisées par un enfant de moins de cinq ans, apte à détecter tout franchissement par un enfant de moins de cinq ans et à déclencher une sirène, sans avertissement intempestif. A noter que certaines alarmes ne donnant pas satisfaction ont été retirées du commerce.

En ce qui concerne les systèmes installés avant juin 2004, se renseigner auprès du vendeur ou attester, sous sa responsabilité, de cette conformité (*voir article R. 128-4*).

Amende en cas de non-respect de la loi : 45 000 €.

En présence de piscine hors-sol : possibilité d'y ajouter une alarme et/ou une couverture, mais la suppression de l'échelle est primordiale.

Sécurité indispensable quand les enfants sont dans l'eau et donc sous la seule responsabilité d'un adulte :

1. Les bouées ou, mieux, les brassards ou le maillot flottant pour tous les enfants ne sachant pas nager.
2. La surveillance par un adulte prédéfini (à plusieurs, on compte sur l'autre...)
3. Une bouée et une perche à proximité immédiate de la piscine.

**Pour en savoir plus : [www.securite-piscine.com](http://www.securite-piscine.com)**

### Chien dangereux



Un chien, c'est souvent sympa, joueur, affectueux, mais il peut aussi être agressif, dangereux. Les morsures de chien causent de multiples blessures chaque année, blessures qui peuvent avoir

des conséquences fatales. Certains chiens ont un naturel plus agressif que d'autres, le dressage par un maître malveillant ne faisant qu'accroître le danger. C'est pourquoi le législateur impose aux propriétaires de chien potentiellement dangereux de démontrer qu'ils sont en mesure de "tenir" leur animal afin que celui-ci ne soit pas un danger pour eux et pour les autres. A noter que certaines races ont été interdites en France.

Principales dispositions :

1. Pouvoir du maire ou du préfet d'obliger le propriétaire d'un chien dangereux de prendre des mesures de nature à prévenir le danger, et lui imposer de suivre une formation adéquate de manière à obtenir l'attestation d'aptitude.
2. Obligation pour le propriétaire d'un chien de 1ère ou 2<sup>e</sup> catégorie (chien d'attaque, de garde ou de défense) d'être titulaire de l'attestation d'aptitude.
3. Obligation du port d'une muselière et tenue en laisse en dehors de la maison
4. Obligation de soumettre ce genre de chien à l'évaluation comportementale (âge : de 8 à 12 mois)
5. Obligation d'obtenir un permis de détention délivré par le maire.
6. Obligation, en cas de morsure, de déclaration à la mairie (résidence du détenteur du chien) Possibilité de demande d'évaluation comportementale.
7. Obligation, pour vendre ou céder gratuitement un

(Suite page 46)

(Suite de la page 45)

- chien, de produire un certificat vétérinaire.
8. Peines d'emprisonnement et amendes en cas de blessures ou d'homicide involontaire.
9. Délais pour les propriétaires de chien de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie pour l'évaluation comportementale et l'obtention du permis de détention : 6 à 18 mois.

**Pour en savoir plus :** [www.affaires-publiques.org](http://www.affaires-publiques.org)

### Chasse et propriété



Nul n'a le droit de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire, sauf dans les communes où est instauré une ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) avec accord de 60 % des propriétaires possédant 60 % du terrain

communal. Après démarche en Préfecture, un propriétaire peut retirer sa propriété de l'ACCA.

Les chasseurs doivent respecter un rayon de 150 m autour des habitations et ne pas tirer en direction de celles-ci.

La période de chasse est éditée par le Préfet de chaque département.

Le permis de chasser est obligatoire, il est validé par une Fédération Départementale, il est obtenu après 2 journées de formation sanctionnées par un examen théorique et un examen pratique organisés par l'ONCFS.

**Pour en savoir plus :**

**Droit de chasse en France-Wikipedia**



### Communication de la Gendarmerie Nationale

La sécurité des personnes et des biens est une mission prioritaire des forces de Police et de Gendarmerie.

Cette mission de prévention s'applique à comprendre, appréhender et anticiper les actes de délinquance qui alimentent de façon diffuse et sans distinction de territoire, le sentiment d'insécurité. Cette prévention passe aussi par chacun d'entre nous.

Par des gestes simples, par quelques réflexes à ac-

quérir, chacun peut contribuer à améliorer sa propre sécurité, et, ce faisant, celles des autres.

Le Major Perez, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montgiscard, et ses collaborateurs, nous expliquent que notre vigilance est une aide précieuse à la sécurité, nous invitent à nous investir dans notre sécurité, nous rappellent les règles simples de conduite ci-dessous, et se tiennent à notre disposition pour toute information complémentaire :

#### A pied, pensez à vous protéger :

- Soyez vigilants à l'occasion de certains rassemblements de population (centre ville, marchés, lieux touristiques, concerts,...).
- Portez votre sac à main en bandoulière et du côté opposé à la chaussée.
- Ne transportez pas d'objets de valeur dans un sac à dos.
- Observez la plus grande vigilance à l'occasion de vos retraits d'argent. Conservez séparément les différents codes secrets de vos moyens de paiement.
- Utilisez votre téléphone portable avec discrétion, préférez le kit piéton.
- Evitez de vous déplacer en ayant des objets de valeur ou de l'argent apparents.
- Répartissez vos papiers et valeurs dans différentes poches.

#### En voiture, sécurisez votre véhicule :

- N'ouvrez pas entièrement votre vitre si on vous sollicite.
- N'invitez pas des inconnus dans votre véhicule.
- Verrouillez vos portes pendant le trajet.
- Vérifiez vos installations antivol.
- Garez votre véhicule dans un lieu éclairé.
- Fermez systématiquement votre véhicule.
- Ne quittez pas votre véhicule moteur allumé, même pour une courte absence.
- Evitez de laisser des objets apparents : sacs, téléphones portables, clés, objets de valeur, ...

#### A la maison, protégez vos accès :

- En veillant à la fermeture des portes et des fenêtres.
- En renforçant votre porte d'entrée par des serrures supplémentaires (le temps est l'ennemi du cambrioleur).
- En condamnant tous les accès par des volets ou des grilles.

#### A la maison, laissez des signes de présence :

- En faisant relever votre courrier, ou, à défaut, en le faisant conserver par La Poste.
- En évitant de laisser un message d'absence sur le répondeur ou votre messagerie électronique.

- En organisant une visite régulière de votre domicile par un parent, ami ou voisin.
- En faisant si possible ouvrir vos volets en journée.

### A la maison, pour votre sécurité :

- Ne portez aucune indication de nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Evitez de laisser votre trousseau de clés dans un endroit accessible.
- Ne laissez pas visibles des espèces, chèquiers, cartes bancaires, bijoux et autres valeurs.
- Conservez des photos de vos biens.
- Soyez attentif aux personnes qui ne sont pas du quartier (démarcheurs à domicile non autorisés, faux agents des services publics,...). Signalez les personnes suspectes.
- Signalez tout véhicule suspect en prenant soin de relever des éléments d'identification (marque, type, couleur, immatriculation,...).

### Vous êtes victime d'un cambriolage :

- Laissez les lieux en état pour permettre la recherche de traces et indices.
- Protégez la zone d'entrée des malfaiteurs et les endroits qui ont été fouillés.
- Pendant les heures ouvrées (8h-18h), appelez la brigade de Gendarmerie de Montgiscard au 05 34 66 70 40. En dehors des heures ouvrées, appelez le 17.

### En vacances, partez tranquilles !

- En période estivale :

### Avant votre départ, remplissez à la gendarmerie une fiche « Opération Tranquillité Vacances » précisant :

- Votre adresse précise pour organiser les patrouilles.
- Les dates de départ et retour de vacances.
- Vos coordonnées et/ou celles de votre représentant pour être joint en cas de besoin.

### Brigade de Gendarmerie

RN 113 - BP 31

31450 Montgiscard

05 34 66 70 40

Commandant : Major Perez



## Communication des Sapeurs-Pompiers

### Comment alerter les secours

Préserver les victimes en attendant l'arrivée des secours est la principale responsabilité du premier témoin. Néanmoins, celui-ci doit s'assurer que les secours ont été correctement alertés.

L'alerte est une action capitale. Lors de chaque accident, elle conditionne le devenir des victimes. Elle permet, lorsqu'elle est bien effectuée, l'envoi et l'arrivée rapide de moyens de secours adaptés sur les lieux de l'accident.

### Quel numéro appeler ?

Il existe en France trois numéros d'urgence :

- Le 15 : numéro du SAMU qui a en charge l'ensemble des problèmes médicaux d'urgence ;
- Le 18 : numéro des pompiers qui assurent les premiers secours en cas d'incendie, d'accident de la route,...
- Le 112 : numéro d'urgence européen qui peut être composé à partir des téléphones fixes ou mobiles et qui permet d'obtenir le centre de secours le plus proche du lieu d'appel.

### Comment appeler ?

Devant tout accident, il est nécessaire que vous donniez l'alerte le plus rapidement possible. Essayez dans la mesure du possible de faire appel à un témoin qui appellera lui-même les secours.

L'alerte survient après un examen rapide de la situation et des blessés.

L'appel doit comporter les informations suivantes :

- Le numéro de téléphone de l'appelant,
- L'emplacement précis de l'accident et toutes indications nécessaires pour une bonne localisation,
- La nature de l'accident ainsi que les risques potentiels (incendie, explosion,...),
- Le nombre de victimes, l'état apparent de chacune et les premiers gestes déjà effectués,

Soyez calme, clair et concis.

Une fois le message d'alerte transmis, ne pas raccrocher et attendre que les secours aient confirmé la bonne réception des indications fournies.

### A l'arrivée des secours

Envoyer quelqu'un pour faciliter l'arrivée des secours, libérer le passage et leur indiquer l'accès à l'endroit voulu.



# Informations spéciales "Personne âgées"

Notre espérance de vie augmente régulièrement. Mais cela nécessite des mesures adaptées. Le Conseil Général de la Haute-Garonne met en place une allocation destinée à participer au financement des dépenses consécutives à la perte d'autonomie des personnes âgées : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.). Cette nouvelle prestation remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 la Prestation Spécifique Dépendance instaurée en 1997.

### L'A.P.A. peut être attribuée :



- à domicile pour contribuer au financement d'une aide à domicile,
- en établissement pour aider à acquitter le tarif dépendance,
- pour aider à rémunérer une personne agréée pour l'accueil de personnes âgées à son domicile.

**Contacter la mairie** au 05 61 81 91 77

### La télé assistance



Vivre chez soi, dans ses meubles, avec ses habitudes, son voisinage, quoi de plus naturel. Pouvoir y vivre en toute sécurité lorsque l'on est âgé ou handicapé, c'est encore mieux...

Pour favoriser votre maintien à domicile, le Conseil Général de la Haute-Garonne a mis en place Téléassistance 31, un service gratuit à votre disposition. Un simple geste, vous permettra d'être écouté, réconforté ou secouru.

### CONTACT :

Conseil général de la Haute Garonne, Direction des Personnes Agées - Personnes Handicapées Service de maintien à domicile TELEASSISTANCE 31,  
1 boulevard de la Marquette 31090 Toulouse CEDEX 9  
Tél : 05 34 33 32 04

### Transport



L'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) permet à l'ensemble des personnes de plus de 65 ans de voyager avec 35 % de réduction sur le département de la Haute-Garonne.

De plus, ces personnes ont droit à un aller-retour gratuit par mois.

Les bons de transport sont délivrés à la mairie. Tisséo et le ticket bleu gratuit.

A partir de 65 ans, vous pouvez faire votre demande de carte de transport gratuit Tisséo. Pour obtenir votre carte-clé et votre ticket bleu, vous devez vous adresser à la Mairie.

Mobibus, service de transport pour les personnes à mobilité réduite, mis en place par Tisséo-SMTC.

Les bénéficiaires sont les personnes présentant soit :

- un handicap moteur permanent ou temporaire nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant,
- un handicap visuel ouvrant droit à la carte d'invalidité « cécité étoile verte »,
- un handicap moteur ou visuel permanent ou temporaire, ne permettant pas d'utiliser les transports en commun, dûment établi par un certificat délivré par une commission ou un certificat délivré par un médecin agréé par le SMTC.

### Le service transport fonctionne :

- du lundi au vendredi de 7h à 0h30
- samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 0h30.

Un conducteur vous accompagne de porte à porte dans un minibus spécialement aménagé.

**Pour obtenir la carte Mobibus : 05 34 25 90 91**

**Réservations : 05 34 25 90 90**

**Site Internet : [www.mobibus.com](http://www.mobibus.com)**

### Après une hospitalisation (ARDH)...

L'aide au retour après hospitalisation (ARDH) est un dispositif qui permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'une série d'aides à domicile, au sortir d'une hospitalisation.

### Les bénéficiaires

- Les personnes à partir de 60 ans (ou de 55 ans en cas de perception d'une pension de réversion)
- Les personnes relevant du régime général de Sécurité Sociale et titulaires d'une pension vieillesse de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.
- Les personnes ayant des besoins temporaires et urgents à domicile au sortir d'une hospitalisation (GIR 5 ou 6)
- Les personnes dont les ressources mensuelles ne dépassent pas un plafond de revenus fixé à :
  - 1 790 € pour une personne seule,
  - 2 700 € pour un couple.

### L'ARDH n'est pas destinée :

- Aux personnes qui bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- Aux personnes bénéficiaires d'une hospitalisation à domicile,
- Aux personnes percevant l'Allocation Compensa-

trice pour Tierce Personne (ACPT) ou la Majoration Tierce Personne (MTP),

- Aux personnes relevant de soins palliatifs.

### Adresses utiles

**Mairie** : 05 61 81 91 77

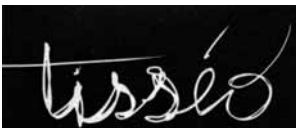
**CPAM** : BP 29, 31090 Villefranche de Lauragais

**CRAM** : 2 imp. Vivent,  
31000 Toulouse,  
05 62 14 28 28

**Assistante sociale** : UTAMS de Castanet Tolosan,  
05 62 71 91 80

**Conseil général** : 1 Bd de la Marquette,  
31090 Toulouse Cedex, 05 34 33 32 31

**MDPH (anciennement COTOREP)** :  
1 Bd de la Marquette, 31090 Toulouse Cedex,  
05 34 33 11 00



## TAD 202

**La commune de Montbrun-Lauragais se développe et sa population s'agrandit, nous amenant à réfléchir à un certain nombre de demandes nouvelles en matière d'équipements et de services.**

**N**ous venons d'adopter le PLU et d'accueillir dix nouvelles familles dans le cadre d'une opération de logements sociaux. Le travail accompli autour de ce nouveau plan d'urbanisme nous a permis de définir en concertation avec les habitants de nouvelles zones constructibles sur lesquelles nous maintenons notre volonté de mêler des projets à caractère social et des projets de construction individuelle de façon à travailler à une meilleure mixité en matière d'habitat et de population.

Cette évolution déjà amorcée nous amène à revoir l'offre en matière de transport à la demande. Le TAD de Montbrun-Lauragais est un des moyens de transport à la demande le plus utilisé. Cependant, après une analyse de la situation actuelle, nous avons envisagé un certain nombre d'améliorations concernant le TAD 202 qui nous semble répondre

dans un premier temps aux besoins nouveaux exprimés par les Montbrunois.

Trois aspects sont principalement concernés dans ces propositions : la modification de certains horaires, la possibilité d'utiliser la navette dans les deux sens, la modification des arrêts et du circuit réalisé sur la commune.

Voici donc les changements que nous avons demandés à Tisséo.

### Navette dans les deux sens :

Prévue à sa création pour faciliter l'accès des Montbrunois aux lignes 62 et 81 le matin et leur retour le soir sur Montbrun, il manque la possibilité de pouvoir rejoindre Montbrun le matin et en repartir l'après-midi. L'aire toulousaine s'élargit, le domicile des salariés s'éloigne de plus en plus de la ville.

Le prix des carburants incite aussi de plus en plus de monde à se tourner vers les transports collectifs. Ainsi de nouveaux besoins apparaissent en matière de transport public. Une « montée » le matin sur Montbrun et une « descente » l'après-midi ont été demandées.

(Suite page 50)

(Suite de la page 49)

### Horaires supplémentaires demandés :

- Au départ de Montbrun-Lauragais en direction de Labège Innopole Gare Sud :
  - un départ à 6h45 en lieu et place de celui de 7h05 (pour être à Toulouse vers 8h).
  - un départ à 16h.
- Au départ de Labège-Innopole Gare Sud en direction de Montbrun-Lauragais :
  - un départ à 7h30.

De nombreuses doléances nous sont parvenues quant au non-respect quasi systématique des horaires au départ de Montbrun, accusant des retards d'une durée moyenne de 20 minutes. Comme il est nécessaire la plupart du temps de prendre en suivant une autre ligne Tisséo, cela peut avoir au terme du trajet une importance plus dommageable qui a peut-être conduit des Montbrunois à renoncer à utiliser la navette. Nous avons donc insisté sur la nécessité de respecter les horaires.

### Arrêts :

- A *Castanet* : Création d'un arrêt au terminus des lignes 62 et 81 à « La Maladie ». Nous avons, à plusieurs reprises, formulé le souhait d'y voir se créer un arrêt du TAD sur la RD813 ou dans la zone aménagée. En effet, ce sera le seul arrêt commun aux deux lignes 62 et 81 (pour une connexion directe avec bus et métro).
- A *Montbrun-Lauragais* : En référence à des demandes qui nous ont été formulées par des Montbrunois afin d'optimiser l'offre sur la commune, nous souhaitons élargir la desserte.

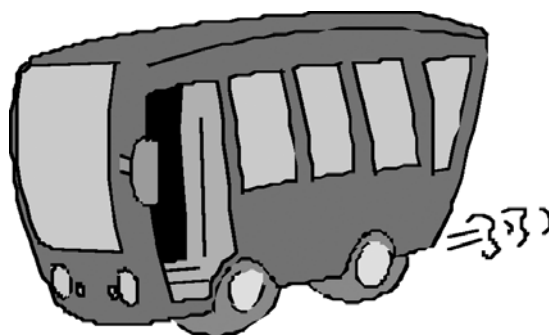
### Avec :

- La création d'arrêts :
  - En direction de Montgiscard se trouvent une vingtaine de maisons aux lieux-dits « Peyronnet » et « La Madeleine ». Il est possible pour la navette de pouvoir y faire une boucle après un arrêt que nous appellerions « Le Prévôt » à l'entrée du chemin du Prévôt.
  - En direction de Deyme se trouve également un îlot de maisons individuelles trop éloignées du village pour pouvoir accéder aux arrêts du centre. La navette descendrait sur cette zone en créant un arrêt au lieu dit « Lamotte » et remonterait sur le CD 24.
- Une modification d'arrêts :
  - Installation d'un seul arrêt nommé « Centre village » en utilisant l'arrêt Conseil Général sur la RD24 et la

suppression des arrêts « Moulin », « Mairie de Montbrun » et de l'arrêt « La Coste » (en allant vers Montbrun).

- Renommer l'arrêt « L'Hom » (le nom ne correspond pas aux indications cadastrales) en « Séguery » qui correspond au lieu dit de sa situation géographique. Les autres arrêts resteraient inchangés.

Conscients des efforts déjà accomplis dans ce domaine et de l'importance des enjeux à venir, nos demandes répondent à des besoins nouveaux et à une évolution souhaitable en matière de modes de transports.



### La navette TAD 202 actuellement :

Tisséo et le Sicoval vous proposent un N° Vert : 0800 929 929 pour réserver votre déplacement (appel gratuit depuis un téléphone fixe).

4 services de transport à la demande (TAD) assurent les dessertes de plusieurs communes du Sicoval en complément des liaisons SNCF ou urbaines, notamment celle qui nous concerne :

- TAD 202 : Montbrun Lauragais - Corronsac - Deyme centre - Pompertuzat centre - Rebigue - Pechabou - Castanet Tolosan - Labège-Innopole Gaumont et gare.

### Comment utiliser le transport à la demande ?

#### Consultez la fiche horaire.

Les horaires, les itinéraires et les arrêts sont fixes. Les arrêts dans les communes sont identifiables par un poteau avec les numéros de lignes. Le bus ne passe que si quelqu'un a réservé.

Pour cela téléphonez pour réserver votre place au plus tard 2 heures avant votre déplacement. Les départs avant 8h30 se réservent la veille. Ce service fonctionne tous les jours de 6h30 à 22h30, sauf dimanche et jours fériés pour le TAD 202.

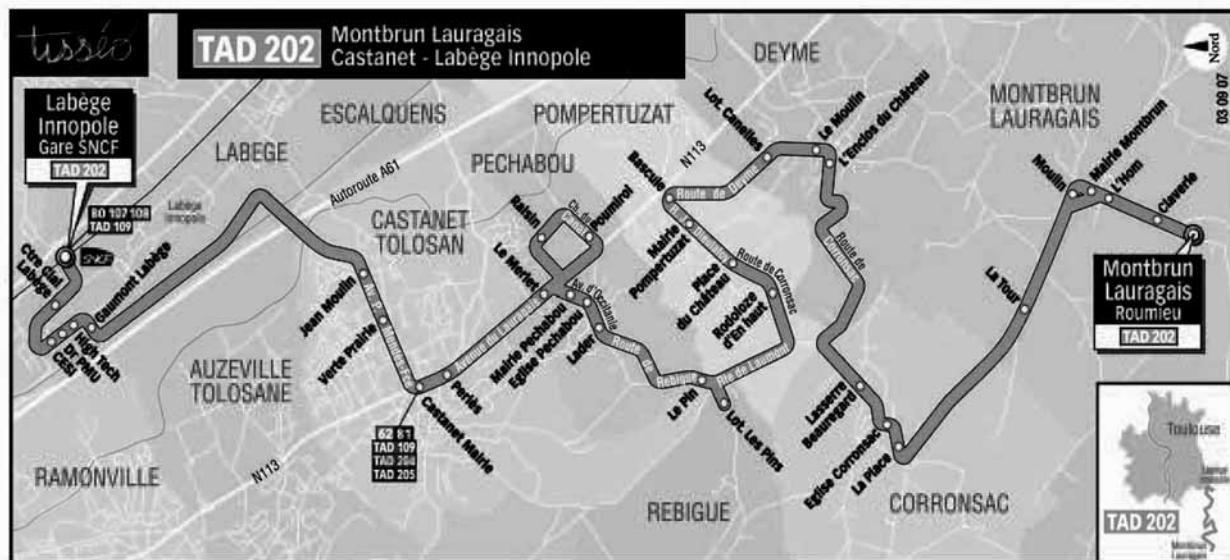
## informations pratiques

Rendez-vous à l'heure et à l'endroit convenus lors de la réservation.

Vous devez donner impérativement un arrêt dans une des communes de la ligne. Si vous souhaitez effectuer votre voyage retour avec le TAD, vous procédez de la même manière.

### Tarification

Ces services de transport à la demande (TAD) sont accessibles avec un titre de transport Tisséo. Présentez votre ticket ou votre abonnement à la montée dans le bus. Si vous n'en avez pas, le conducteur peut vous vendre un ticket.



### TAD 202

#### Direction Labège Innopole Gare Sncf

Lundi au samedi

|                           | 7.05 | 7.30 | 8.15 | 9.30  | 12.45 | 13.30 |
|---------------------------|------|------|------|-------|-------|-------|
| Montbrun-Lauragais        | 7.10 | 7.35 | 8.20 | 9.35  | 12.50 | 13.35 |
| Corronsac                 | 7.15 | 7.40 | 8.25 | 9.40  | 12.55 | 13.40 |
| Pompertuzat centre        | 7.18 | 7.43 | 8.28 | 9.43  | 12.58 | 13.43 |
| Rebigue                   | 7.25 | 7.50 | 8.35 | 9.50  | 13.05 | 13.50 |
| Pécharbou centre          | 7.30 | 7.55 | 8.40 | 9.55  | 13.10 | 13.55 |
| Pécharbou Est             | 7.32 | 7.57 | 8.42 | 9.57  | 13.12 | 13.57 |
| Castanet mairie           | 7.35 | 8.00 | 8.45 | 10.00 | 13.15 | 14.00 |
| Labège-Innopole Gaumont   | 7.45 | 8.10 | 8.55 | 10.10 | 13.25 | 14.10 |
| Labège-Innopole Gare Sncf | 7.50 | 8.15 | 9.00 | 10.15 | 13.30 | 14.15 |

### TAD 202

#### Direction Montbrun-Lauragais

Lundi au samedi

|                           | 12.15 | 16.00 | 17.00 | 18.15 | 19.05 | 20.15 |
|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Labège-Innopole Gare Sncf | 12.20 | 16.05 | 17.05 | 18.20 | 19.10 | 20.20 |
| Labège-Innopole Gaumont   | 12.30 | 16.15 | 17.15 | 18.30 | 19.20 | 20.30 |
| Castanet mairie           | 12.33 | 16.18 | 17.18 | 18.33 | 19.23 | 20.33 |
| Pécharbou RN 113          | 12.35 | 16.20 | 17.20 | 18.35 | 19.25 | 20.35 |
| Pécharbou centre          | 12.40 | 16.25 | 17.25 | 18.40 | 19.30 | 20.40 |
| Rebigue                   | 12.47 | 16.32 | 17.32 | 18.47 | 19.37 | 20.47 |
| Pompertuzat centre        | 12.50 | 16.35 | 17.35 | 18.50 | 19.40 | 20.50 |
| Deyme centre              | 12.55 | 16.40 | 17.40 | 18.55 | 19.45 | 20.55 |
| Corronsac                 | 13.00 | 16.45 | 17.45 | 19.00 | 19.50 | 21.00 |
| Montbrun-Lauragais        |       |       |       |       |       |       |

Cette ligne ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés.

Les horaires de passage sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être exceptionnellement modifiés pour des raisons d'exploitation ou à la suite d'incidents de circulation.

**Réservation obligatoire**

► N° Vert **0 800 929 929**

(appel gratuit depuis un téléphone fixe)

**de 6 h 30 à 22 h 30**

Date d'application : 03.09.2007

## Autres informations pratiques

### Heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie

- **Lundi** 14h - 18h
- **Jeudi** 8h - 12h
- **Vendredi** 14h - 19h

Téléphone : 05 61 81 91 77

Télécopie : 05 61 81 57 80

Site : [www.montbrun-lauragais.fr](http://www.montbrun-lauragais.fr)

Courriel : [mairie@montbrun-lauragais.fr](mailto:mairie@montbrun-lauragais.fr)

### Commissions municipales

- **Urbanisme, travaux, voirie**  
contact : Danièle Cellier (2 sous groupes thématiques sont ouverts aux habitants)
- **Communication, Information**  
contact : René Lansoy (ouverte aux habitants)
- **Cohésion Sociale, y compris affaires scolaires**  
contact : Jean-Marc Beder (ouverte aux habitants)
- **Environnement et Patrimoine**  
contact : Blaise Cotte (ouverte aux habitants)
- **Finances** : Gérard Bolet

### Associations, animations et services

- **Artisans montbrunois** :  
Consulter « Lo Pistarel » annuel.
- **Centre de loisirs** :  
à Donneville, Baziège ou Montgiscard, renseignements et inscriptions au Sivos (Montgiscard)
- **Chasse** :  
Gérard Ramondou - 05 61 81 16 90
- **Ecole** :  
Formalités d'inscription : retirer un certificat d'admission à la Mairie qui vous indiquera la marche à suivre.
- **Horaires de l'école** :  
9h - 16h30
- **Horaires de la garderie** :  
7h30 - 9h00 et 16h30 - 18h30

- **Groupe de Prière** :

Tous les premiers jeudis du mois, des paroissiens se réunissent à l'église à 20h30. Le groupe est ouvert à toutes les personnes intéressées.

- **Médecin** :

le plus proche est à Donneville :  
D<sup>r</sup> Poumirol - 05 61 81 92 51

- **Moulin** :

L'entrée pour les Montbrunois est gratuite lors des visites organisées. Consulter le calendrier des visites sur le site de la mairie.

- **Pêche** :

Il est possible de pêcher au lac de Montbrun après avoir acheté à la mairie la carte qui permet d'y accéder (nombre limité).

- **Pharmacie** :

La pharmacie la plus proche est à Montgiscard.

- **Randonnée pédestre** :

Pour connaître les chemins balisés, des dépliants sont disponibles à la Mairie.

- **Salle des fêtes** : Les habitants de Montbrun peuvent utiliser la salle des fêtes, les modalités de réservation et location sont disponibles à la mairie.

- **Tondeuses à gazon** :

Par décret du 5 mai 1988 et arrêté préfectoral du 5 juin 1990, et pour permettre de vivre en bonne entente entre voisins, les travaux à l'aide d'outils et engins bruyants peuvent être effectués :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h.

- **Vélo** : (Pour tous niveaux)

Rendez-vous tous les dimanches à 9h15 sur la place

- **Autres activités** :

Il existe de nombreuses autres activités dans les villages avoisinants, se renseigner à la Mairie.

[www.montbrun-lauragais.fr](http://www.montbrun-lauragais.fr)

# État civil 2008

Établi selon les informations connues  
en Mairie à la date de rédaction

## Naisances



Alana Chelle ..... le 8 avril  
Rafaël David-Colin ..... le 11 juin  
Stanislas Chouffot ..... le 19 juillet  
Nolan Wosinski ..... le 12 août  
Kyliann Le Mouillour ..... le 11 novembre

## Mariages

Caroline Massat et Antoine Gay ..... le 14 juin  
Céline Beaujois et Alexandre Barras ..... le 9 août  
Josiane Vialade et Henri Hébrard ..... le 4 octobre



## Décès

Apolline Grare ..... le 8 août  
Marie-Thérèse Journou épouse Brunel ..... le 10 novembre

# Vente multi niveaux et vente pyramidale : le légal et l'illégal

## Connaissez-vous la vente multi niveaux ?

Certainement. Même si vous ne l'avez jamais pratiquée vous-même, vous connaissez sans doute ces fameuses boîtes de plastique pour aliments qui sont vendues hors du commerce traditionnel. La société qui vend ces boîtes pratique la vente multi niveaux, ainsi que de nombreuses autres entreprises (produits cosmétiques...). Ce mode de vente est légal en France et permet de se faire un petit complément de revenus, en acceptant toutefois d'y consacrer un temps non négligeable.

En revanche, la vente pyramidale est interdite en France : il s'agit d'un système de vente à plusieurs paliers où on vous laisse entendre que l'essentiel de vos gains viendra du recrutement de nouveaux représentants et non de la vente d'un produit ou d'un service. De plus en plus de sociétés, souvent américaines, essaient de s'implanter en France à travers un réseau de représentants indépendants ; ceci d'une manière qui frise l'illégalité, en profitant d'un vide juridique.

En tout état de cause, si l'on souhaite s'engager dans ce genre de travail, on a intérêt à vérifier que la société où l'on veut s'investir est inscrite à la Fédération de Vente

Directe (<http://www.fvd.fr/>) et que son nom figure sur le contrat de travail. Souvent ces entreprises ne fournissent aucune information ni sur la durée de travail ni sur les impôts à payer. En revanche, elles parlent abondamment d'« opportunité commerciale », de « marketing relationnel » et autres notions tout aussi floues que discutables. D'autre part le fait d'avoir des représentants indépendants non rémunérés leur permet de ne pas payer de publicité (celle-ci étant assurée par le bouche à oreille). Et la multiplication des distributeurs permet de rester en dessous du seuil auquel il faut être inscrit au registre du commerce.

En conclusion : si vous envisagez de recourir à la vente multi niveaux pour arrondir vos fins de mois, vérifiez bien avant de vous engager qu'il ne s'agit pas de vente pyramidale déguisée.

Au besoin, consultez le site Internet Légifrance sur le sujet (<http://www.legifrance.gouv.fr/>).

Enfin, si on vous propose de payer d'abord pour gagner ensuite beaucoup d'argent, méfiez-vous et n'oubliez pas le proverbe « Demain on rase gratis ».

*« Avoir l'esprit ouvert n'est pas l'avoir béant à toutes les sottises » (Jean Rostand)*



# Services et artisans de Montbrun

Mathieu  
de la Hoz

Route d'Issus  
06 10 58 56 12



Les gîtes de la Tabernole



Violette Guiot    castagnac2@wanadoo.fr  
05 61 81 19 70  
www.latabernole-gites.com

Elevage - Poney club - Cours adulte - Pension

Les Ecuries  
d'En Gautier



Brice Geslain  
06 21 52 64 38  
Ecuriesengautier@orange.fr

Jean-Pierre Peyruse    Agence Immosprint  
www.immosprint.com    JPPMCF31@aol.com  
06 75 34 48 17    05 61 81 88 92

Immobiliers

Cheminées Alain Vidoni



Inard  
05 61 81 11 13

Garonne  
Transaction  
Commerciale



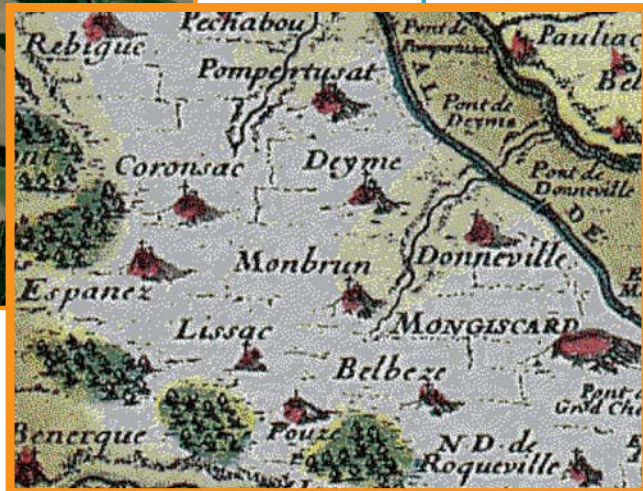
Fourniture,  
pose, automatisation  
(portes, portails, volets ...)  
Route d'Issus  
05 61 81 99 12

Garage du  
Capelier



05 61 81 16 76

# Montbrun-Lauragais



## Bulletin municipal Montbrun-Lauragais

Conçu par la Commission information communication.

**Responsables :** René Lansoy et Jean-Luc Moles

**Édition :** Mairie de Montbrun-Lauragais

### Comité de rédaction :

M<sup>mes</sup> Danièle Cellier et Hélène Noyrit

MM. Jean-Marc Beder, Gérard Bolet, Blaise Cotte, René Lansoy,  
Jean-Luc Moles, Jean Louis Monier, Christian Rouget

### Ont participé à la rédaction de certains articles :

Les membres des commissions municipales et des associations...

### Photographies :

Fonds Mairie, Yves Quemener

### Réalisation :

Imprimerie du Sicoval - 31670 Labège

### Contacts Mairie :

Téléphone (répondeur) : 05 61 81 91 77

Télécopie : 05 61 81 57 80

Adresse électronique (mèl) : [mairie.montbrun@wanadoo.fr](mailto:mairie.montbrun@wanadoo.fr)

Site : [www.montbrun-lauragais.fr](http://www.montbrun-lauragais.fr)